

METROPOLE TELEVISION - M6
SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL
DE 50 353 585,60 €
SIEGE SOCIAL : 89 AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92575 NEUILLY-SUR-SEINE
CEDEX
339 012 452 RCS NANTERRE

Comptes consolidés au 31/12/2012

A.	COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2012	. 3
1. 2. 3. 4.	Etat de la situation financière consolidée Etat du résultat global consolidé Tableau de flux de trésorerie consolidé Etat de variation des capitaux propres consolidés	4 5
В.	Annexe aux Comptes consolidés	7
1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13.	Faits marquants de l'exercice Informations sur l'entreprise Préparation et présentation des états financiers consolidés Principes, règles et méthodes comptables Changements de méthode Regroupement d'entreprises Informations sectorielles Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles Rémunérations en actions Résultat financier Impôt sur le résultat Résultat par action Dividendes Immobilisations incorporelles	7 7 11 25 25 25 29 30 32 33 34 35
15.	Tests de dépréciation des goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéterminée	36
16.	Immobilisations corporelles	
17.	Actifs financiers disponibles à la vente	39
18.	Autres actifs financiers	39
19.	Participations dans les coentreprises	
20.	Participations dans les entreprises associées	
21.	Stocks	
22.	Instruments financiers	
23.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	
24.	Capitaux propres	
25.	Dettes financières	
26.	Autres passifs financiers	
27.	Indemnités de départ en retraite	
28.	Provisions	
29.	Actifs et passifs éventuels	
30.	Parties liées	
31.	Événements post clôture	
32	Párimàtra	60

A. COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2012

CTIF			
(en millions d'euros)	Note n°	31/12/2012	31/12/20
Goodwill	15	66,8	74
Droits audiovisuels	14	47,9	65
Autres immobilisations incorporelles	14	67,7	55
IMOBILISATIONS INCORPORELLES		182,3	195
Terrains	16	19,3	18
Constructions	16	91,5	84
Autres immobilisations corporelles IMOBILISATIONS CORPORELLES	16	24,9	25
IMOBILISATIONS CORPORELLES		135,6	127
Actifs financiers disponibles à la vente	17	4,5	23
Autres actifs financiers non courants	18	22,4	2
Participations dans les entreprises associées CTIFS FINANCIERS	20	0,2 27,1	0 26
CHESTINANCIERS		21,1	20
Actifs d'impôts différés	11	20,5	29
CTIF NON COURANT		365,6	379
Stocks de droits de diffusion	21	168,2	165
Autres stocks	21	23,9	29
Créances clients nettes	22.1	271,0	292
Impôts courants	00.0	13,8	8
Instruments financiers dérivés Autres actifs financiers courants	22.3 18	- 1,7	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	315,6	328
Autres actifs courants	22.1	166,1	169
CTIF COURANT		960,4	995
OTAL ACTIF		1 325,9	1 375
ASSIF			
(en millions d'euros)	Note n°	31/12/2012	31/12/20 ⁻
Capital social		50,4	50
Prime d'émission		- (0.0)	
Actions propres Réserves consolidées		(8,8) 507,5	(1 485
Autres réserves		(1,6)	400
Résultat part du Groupe		140,2	149
APITAUX PROPRES PART DU GROUPE		687,6	693
térêts non contrôlants		0,2	C
APITAUX PROPRES	24	687,8	693
Provisions	27 et 28	7,4	8

(en millions a euros)	Note n	31/12/2012	31/12/2011
Capital social		50,4	50,6
Prime d'émission Actions propres		(8,8)	(1,6)
Réserves consolidées		507,5	485,3
Autres réserves		(1,6)	9,9
Résultat part du Groupe		140,2	149,6
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		687,6	693,7
Intérêts non contrôlants		0,2	0,1
CAPITAUX PROPRES	24	687,8	693,8
	07.100		
Provisions	27 et 28	7,4	8,5
Dettes financières Autres passifs financiers	25 26	1,7	1,4 3,4
Dettes sur immobilisations	20	1,8	1,4
Autres dettes		0,7	-
Passifs d'impôts différés	11	-	4,0
PASSIF NON COURANT		11,7	18,8
Provisions	28	88,2	100,6
Dettes financières	25	0,5	1,5
Instruments financiers dérivés	22.3	0,2	-
Autres passifs financiers	26	3,6	6,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		373,8	341,1
Autres dettes d'exploitation		59,5	95,7
Impôts courants		0,8	0,3
Dettes fiscales et sociales		89,4	101,0
Dettes sur immobilisations		10,4	16,2
PASSIF COURANT		626,4	662,6
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 325,9	1 375,2

2. Etat du résultat g	lobal consolid	é	
(en millions d'euros)	Note n°	31/12/2012	31/12/2011
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE			
Chiffre d'affaires Autres produits opérationnels	8.1	1 386,6 7,8	1 421,3 16,4
Total des produits opérationnels		1 394,4	1 437,7
Consommations et autres charges opérationnelles * Charges de personnel (yc participation) Impôts, taxes et versements assimilés Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises) * Perte de valeur des actifs non amortissables	8.2 8.4 8.3 8.3 / 15	(750,9) (252,9) (61,2) (112,3) (11,2)	(791,7) (249,4) (61,7) (90,9) (2,5)
Total des charges opérationnelles		(1 188,4)	(1 196,1)
Plus-value sur cessions d'immobilisations		-	-
Résultat opérationnel		206,0	241,6
Produits de la trésorerie Coût de l'endettement Réévaluation des instruments dérivés Produit de cession des actifs financiers disponibles à la vente Autres éléments financiers	17	5,7 (0,4) (0,3) 20,2 (0,9)	5,1 (1,0) (0,7) - (0,4)
Résultat financier	10	24,4	3,0
Part du résultat dans les sociétés associées		-	(0,1)
Résultat courant avant impôt		230,4	244,6
Impôt sur le résultat	11	(90,2)	(94,9)
Résultat net des activités poursuivies		140,2	149,7
Profit ou perte après impôt des activités abandonnées		-	-
Résultat net de la période		140,2	149,7
attribuable au Groupe attribuable aux intérêts non contrôlants		140,2 0,0	149,6 0,1
Résultat part du Groupe par action (en euros) Résultat part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros) Résultat dilué part du Groupe par action (en euros) Résultat dilué part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)	12 12	1,115 1,115 1,111 1,111	1,170 1,170 1,167 1,167
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE			
Résultat net consolidé		140,2	149,7
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat : Variation de la valeur des instruments dérivés Variation de la valeur des actifs disponibles à la vente Variation des écarts de conversion Impôts sur les éléments recyclables	17 11	4,9 (16,8) (0,8) 1,2	(2,4) 20,0 (0,4) (3,2)
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat : Pertes et gains actuariels Impôts sur les éléments non recyclables	11	2,0 (0,7)	0,2 (0,1)
Autres éléments du résultat global		(10,2)	14,2
Résultat global de la période		130,0	163,9
attribuable au Groupe attribuable aux intérêts non contrôlants		130,0 0,0	163,8 0,1

^{*} Par rapport aux comptes publiés, 2,8 MC de reprises de provisions ont été reclassés au 31 décembre 2011 de « Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises) » à « Consommations et autres charges opérationnelles », afin de regrouper au sein d'un même agrégat les dotations et reprises de provisions sur droits de diffusion et leur consommation.

3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	Note n°	31/12/2012	31/12/2011
Résultat opérationnel		206,0	241,6
Amortissements et provisions hors actifs circulants		104,0	92,8
Plus-values et moins-values de cession		(2,0)	(10,2)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie * **Résultat opérationnel retraité des éléments sans incidence sur la trésorerie**		5,1 313.1	6,6 330,8
riosultat uperationine retraite dos electricitos sans induende sur la desorene		310,1	300,0
Produits perçus de la trésorerie		5,3	5,1
Intérêts payés		(0,7)	(0,2)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT IMPOT		317,7	335,7
Diminution / (Augmentation) des stocks nets		2,7	(4,8)
Diminution / (Augmentation) des créances d'exploitation nettes (Diminution) / Augmentation des dettes d'exploitation		6,1 3,1	(40,1) 12,1
(Diminution) / Augmentation des dettes d'exploitation		5,1	12,1
VARIATION du BESOIN en FONDS de ROULEMENT		11,9	(32,9)
Impôt sur les sociétés et assimilés décaissés		(88,5)	(114,7)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		241,2	188,1
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(91,1)	(76,9)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(25,6)	(16,2)
Acquisition d'immobilisations financières Trésorerie nette résultant d'acquisitions de filiales et d'activités		(3,4) (2,6)	(1,2) (7,4)
Trésorerie nette résultant de acquisitions de filiales Trésorerie nette résultant des cessions de filiales		(2,0)	(7,4)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		4.0	20.0
Cessions ou réductions d'immobilisations financières		28,3	0,3
Dividendes reçus		=	7,5
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(90,5)	(73,9)
Opérations de financement	24	(4.0)	(31,8)
Augmentation / réduction de capital Actifs financiers	18	(4,9) (20,5)	(31,8)
Passifs financiers	10	(0,7)	(0,3)
Produits des exercices de stock-options		-	-
Acquisitions et cessions d'actions propres	24	(11,3)	(0,7)
Dividendes versés aux actionnaires de Métropole Télévision	13	(126,3)	(128,6)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(163,7)	(162,6)
Flux de trésorerie liés aux activités en cours de cession		-	-
Effet des écarts de conversion de trésorerie		-	0,1
VARIATION GLOBALE DE TRESORERIE	23	(13,0)	(48,3)
Trácoraria at áquivalente de trácoraria à l'auventura	23	200 6	376,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	23	328,6	376,9
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE		315,6	328,6

 $^{*\} principalement\ li\'es\ \grave{a}\ la\ charge\ comptabilis\'ee\ conform\'ement\ \grave{a}\ IFRS\ 2-Paiement\ fond\'e\ sur\ des\ actions.$

4. Etat de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions (en millers)	Capital social	Prime d'émission	Actions propres F	Réserves consolidées Résultat Groupe	Variations des justes valeurs Ecarts de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non contrôlants	Capitaux propres
SITUATION AU 1 ^{et} JANVIER 2011	128 957,9	51,6	24,3	(8,5)	618,5	(4,1)	681,8	-	681,8
Variation de la valeur des instruments dérivés Variation de la valeur des actifs disponibles à la vente Pertes et gains actuariels Ecarts de conversion Autres éléments du résultat Résultat de la période		-	-	-	0,2 <i>0,2</i> 149,6	(1,6) 16,0 (0,4) 14,0	(1,6) 16,0 0,2 (0,4) 14,2 149,6	0,0	(1,6) 16,0 0,2 (0,4) 14,2 149,7
Résultat global total de la période		-	-	-	149,8	14,0	163,8	0,0	163,9
Dividendes distribués Variations de capital de l'entreprise consolidante Acquisitions/Cessions d'actions propres	(2 573,9)	(1,0)	(24,3)	6,9	(128,6) (6,4) (5,0)		(128,6) (31,8) 1,9	(0,0)	(128,6) (31,8) 1,9
Total des transactions actionnaires		(1,0)	(24,3)	6,9	(140,0)	-	(158,5)	(0,0)	(158,5)
Coûts des stocks options et des actions gratuites (IFRS2) Instruments de couverture des attributions d'actions gratuites					6,6		6,6		6,6
Autres mouvements					(0,1)		(0,1)	0,1	
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2011	126 384,0	50,6		(1,6)	634,9	9,9	693,7	0,1	693,8
SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 2012	126 384,0	50,6	-	(1,6)	634,9	9,9	693,7	0,1	693,8
Variation de la valeur des instruments dérivés Variation de la valeur des actifs disponibles à la vente Pertes et gains actuariels Ecarts de conversion <i>Autres éléments du résultat</i> Résultat de la période		-	-	-	1,3 <i>1,3</i> 140,2	3,2 (13,9) (0,8) <i>(11,5)</i>	3,2 (13,9) 1,3 (0,8) <i>(10,2)</i> 140,2	- - 0,0	3,2 (13,9) 1,3 (0,8) (10,2) 140,2
Résultat global total de la période		-	-	-	141,5	(11,5)	130,0	0,0	130,0
Dividendes distribués Variations de capital de l'entreprise consolidante Acquisitions/Cessions d'actions propres	(500,0)	(0,2)		(7,2)	(126,3) (4,7) (2,7)		(126,3) (4,9) (9,9)	(0,0)	(126,3) (4,9) (9,9)
Total des transactions actionnaires		(0,2)	-	(7,2)	(133,6)	-	(141,1)	(0,0)	(141,1)
Coûts des stocks options et des actions gratuites (IFRS2) Instruments de couverture des attributions d'actions gratuites Autres mouvements					4,8 0,2 (0,1)		4,8 0,2 (0,1)	0,1	4,8 0,2 0,0
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2012	125 884,0	50,4	-	(8,8)	647,7	(1,6)	687,6	0,2	687,8

B. Annexe aux Comptes consolidés

Sauf indication contraire, tous les montants cités dans l'annexe sont libellés en millions d'euros.

1. Faits marquants de l'exercice

Le 13 janvier 2012, le Groupe M6 a cédé sa participation de 9,1% dans la société de production et distribution cinématographique américaine Summit Entertainment à l'occasion du rachat du studio par la société Lions Gate. Les conséquences de cette transaction sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2012 sont détaillées en note 17.

Le 31 octobre 2012, M6 Web a fait l'acquisition des sites Tom's Games (jeuxvideoPC.com et jeuxvideo-flash.com). Les détails de cette acquisition et ses conséquences sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2012 sont précisés en note 6.

Le 12 décembre 2012, le Groupe M6 a lancé la chaîne 6ter sur le canal 22 de la TNT gratuite. Cette nouvelle chaîne, portée par M6 Génération, propose une offre variée de programmes à destination des familles. Elle est disponible immédiatement via l'offre des fournisseurs d'accès internet et son déploiement sur la TNT s'étendra jusqu'en juin 2015. M6 Génération est consolidée par intégration globale.

2. Informations sur l'entreprise

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 du groupe dont Métropole Télévision est la société mère (le Groupe) ont été arrêtés par le Directoire du 18 février 2013 et examinés par le Conseil de Surveillance du 19 février 2013. Ils seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale du 13 mai 2013.

Métropole Télévision est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, domiciliée au 89 avenue Charles de Gaulle, à Neuilly-sur-Seine en France. Elle est cotée à Paris sur le compartiment A d'Euronext (code ISIN FR0000053225). Elle est en outre consolidée suivant la méthode de l'intégration globale par le Groupe RTL coté sur les marchés de Bruxelles et de Luxembourg.

3. Préparation et présentation des états financiers consolidés

3.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 sont établis en conformité avec le référentiel comptable IFRS (normes internationales d'information financière) en vigueur au sein de l'Union Européenne à cette date. Ils sont présentés avec en comparatif l'exercice 2011 établi selon le même référentiel.

Le référentiel IFRS adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2012 est disponible à la rubrique Normes et interprétations IAS/IFRS, SIC et IFRIC adoptées par la Commission sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Pour les textes ayant une incidence sur les comptes consolidés du Groupe M6, il n'y a pas de différences entre les textes approuvés par l'Union Européenne et les normes et interprétations publiées par l'IASB.

PRINCIPES RETENUS

Les principes retenus pour l'établissement de ces états financiers résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS EN VIGUEUR AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE ET D'APPLICATION OBLIGATOIRE POUR LES EXERCICES OUVERTS AU 1^{ER} JANVIER 2012

L'adoption des amendements suivants n'a pas eu d'impact sur l'information présentée par le Groupe :

- Amendements à IAS 12 *Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents*, applicables aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2012 ;
- Amendements à IFRS 7 *Informations à fournir : transferts d'actifs financiers*, applicables aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2011.

APPLICATION DE NOUVELLES NORMES PAR ANTICIPATION DE LEUR DATE D'APPLICATION OBLIGATOIRE

Le Groupe a opté pour une application anticipée de :

- Amendement à IAS 1 *Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI)*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2012 ;
- Amendements à IAS 19 *Régime à prestations définies*, applicables aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2013.

Les conséquences de l'application anticipée de ces normes sont détaillés en note 5.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2012 :

- IAS 27 révisée Etats financiers individuels, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014;
- IAS 28 révisée *Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises,* applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014 ;
- Amendements à IAS 32 Compensation des actifs financiers et passifs financiers, applicables aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014 ;
- Amendements à IFRS 7 *Informations à fournir, compensation des actifs financiers et passifs financiers*, applicables aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2013.
- IFRS 10 Etats financiers consolidés, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014;
- IFRS 11 Accords conjoints, applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2014;
- IFRS 12 *Informations à fournir sur les participations dans les autres entités,* applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014 ;
- IFRS 13 Evaluation à la juste valeur, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2013.

Le Groupe n'attend pas d'impact matériel sur ses situation et performance financières de la première application de ces textes.

NORMES PUBLIEES PAR L'IASB MAIS NON ENCORE APPROUVEES PAR L'UNION EUROPEENNE

Le Groupe pourrait être concerné par :

- Améliorations annuelles des IFRS, applicables aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2013;

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

- Amendement à IFRS 1 Prêts gouvernementaux, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2013;
- IFRS 9 Instruments financiers (phase 1 : classification et évaluation des actifs et passifs financiers), applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2015 ;
- Amendements: dispositions transitoires IFRS 10, 11, 12, applicables aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2013.

Néanmoins, l'application de ces textes ne devrait pas avoir d'effet matériel sur la situation et la performance financière du Groupe.

OPTIONS OUVERTES PAR LE REFERENTIEL COMPTABLE ET RETENUES PAR LE GROUPE

Certaines normes comptables internationales prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs. Les options retenues par le Groupe sont présentées en note 3.5.

Par ailleurs, la norme IFRS 1 - *Première adoption des IFRS*, relative à la première application du référentiel international prévoit des options possibles au principe d'application rétrospective des IFRS à la date de transition (1^{er} janvier 2004) pour le Groupe. Dans ce cadre, le Groupe a retenu les options suivantes :

- les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités selon IFRS 3 *Regroupement d'entreprise*;
- la norme IAS 39 a été appliquée de façon rétrospective à compter du 1 er janvier 2004.

3.2 Principes de préparation

Les états financiers consolidés sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés, des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs en juste valeur par résultat qui ont été évalués à leur juste valeur. Les autres actifs financiers sont évalués au coût amorti.

À l'exception des instruments dérivés évalués à la juste valeur, les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs reconnus au bilan et qui font l'objet d'une couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) sont ajustées pour tenir compte des variations de juste valeur des risques couverts.

3.3 Recours à des estimations et des hypothèses

Pour préparer ses états financiers consolidés conformément au référentiel IFRS, la direction du Groupe procède à des estimations et formule des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan consolidé, les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières ainsi que les montants présentés au titre des produits et charges du compte de résultat.

La direction revoit ses estimations et ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif de manière constante, sur la base tant de son expérience passée que de divers autres facteurs qu'elle juge raisonnables (tel que le contexte économique de l'année).

Les estimations et appréciations retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés sont susceptibles d'être sensiblement remises en cause au cours d'exercices futurs en fonction de l'évolution tant des opérations et performances du Groupe que des facteurs exogènes pesant sur le développement de ce dernier.

Les principales estimations et appréciations retenues se rapportent à :

- l'évaluation et la valeur recouvrable des goodwill et des actifs incorporels tels que les droits audiovisuels et les coûts d'acquisition des joueurs de clubs sportifs ; l'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs suppose en effet la détermination des flux de trésorerie résultant de

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

l'utilisation de ces actifs ou la connaissance de la valeur de marché des actifs. Il peut s'avérer que les flux effectivement dégagés sur ces actifs diffèrent sensiblement des projections initiales. De la même façon, la valeur de marché des actifs, notamment celle des joueurs de clubs sportifs, peut évoluer et différer des évaluations préalablement retenues ;

- l'évaluation, les modalités de consommation et la valeur recouvrable des droits audiovisuels comptabilisés en stocks ;
- l'évaluation des engagements de retraite dont les modalités de détermination sont détaillées en note 4.14 :
- l'évaluation des remises commerciales (cf. note 4.17);
- la détermination des montants inscrits en provisions compte tenu des aléas susceptibles d'affecter l'occurrence et le coût des événements constituant le sous-jacent de la provision ;
- l'estimation de la reconnaissance et de la valeur recouvrable des impôts différés actifs.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugements pour définir et appliquer les principes et méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient établis selon des principes de neutralité (objectivité) et de prudence ;
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

3.4 Principes de présentation

PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

Le Groupe présente le compte de résultat par nature comme le permet la norme IAS 1 - *Présentation des états financiers*.

Le résultat opérationnel correspond au résultat de la période avant prise en compte :

- des produits financiers ;
- des charges financières ;
- des impôts sur le résultat ;
- de la part de résultat dans les sociétés associées ;
- du résultat net des activités abandonnées.

PRESENTATION DU BILAN

Conformément à IAS 1, le Groupe présente distinctement au bilan les actifs courants et non courants, ainsi que les passifs courants et non courants. Compte tenu des activités du Groupe, cette classification est réalisée sur la base du délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : quand ce délai est compris dans le cycle d'exploitation ou est inférieur à un an, l'actif ou le passif est classé comme « courant » ; dans le cas contraire, la classification en « non courant » s'applique.

PRESENTATION DES ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Les engagements donnés sur achats de droits sont exprimés nets des avances et acomptes versés à ce titre pour les droits correspondants non encore enregistrés en stocks.

3.5 Options retenues en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs

Certaines normes comptables internationales prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Dans ce cadre, le Groupe a ainsi retenu :

- la méthode d'évaluation au coût historique des immobilisations corporelles et incorporelles et n'a pas choisi de réévaluer ses immobilisations corporelles et incorporelles à chaque date de clôture ;
- la consolidation des entités contrôlées conjointement selon la méthode de l'intégration proportionnelle, comme le prévoit la norme IAS 31 Participations dans les coentreprises ;
- l'option de mise à juste valeur par résultat, conformément à l'option proposée par l'amendement de l'IAS 39.

4. Principes, règles et méthodes comptables

4.1 Principes de consolidation

FILIALES

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération.

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des filiales que Métropole Télévision contrôle de manière exclusive. Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise du contrôle ou jusqu'à la date effective de perte du contrôle. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts non contrôlants dans les capitaux propres au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

COENTREPRISES

Les sociétés sous contrôle conjoint (le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires de sorte que les décisions financières et opérationnelles résultent de leur accord) sont consolidées par intégration proportionnelle, conformément à IAS 31 - *Information financière relative aux participations dans les coentreprises*, qui maintient cette possibilité.

Selon cette méthode, le Groupe inclut sa quote-part dans les actifs, passifs, produits et charges de la filiale dans les postes appropriés des états financiers consolidés.

ENTREPRISES ASSOCIEES

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité et qu'un tiers dispose du contrôle exclusif de cette entité.

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (" entreprises mises en équivalence ") et sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. La participation du Groupe comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, net des pertes de valeur accumulées.

Selon cette méthode, le Groupe comptabilise au bilan le montant de sa quote-part dans l'actif net de l'entreprise associée et enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée "Part dans les sociétés associées" sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin.

Les exigences d'IAS 39 sont appliquées pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser toute perte de valeur liée à la participation du Groupe dans une entreprise associée. Lorsque cela est nécessaire, la totalité de la valeur comptable de la participation (y compris goodwill) est soumise à un test de dépréciation conformément à IAS 36, comme un actif unique en comparant sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) avec sa valeur comptable. Toute perte de valeur comptabilisée fait partie de la valeur comptable de la participation. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée selon IAS 36 dans la mesure où la valeur recouvrable de la participation augmente par la suite.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération dans le cadre de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercée sur l'entité.

TRANSACTIONS ELIMINEES EN CONSOLIDATION

Toutes les opérations ainsi que les comptes réciproques entre les sociétés consolidées du Groupe sont éliminés en totalité pour les filiales. Dans le cas de sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, les transactions réciproques sont éliminées à hauteur de la quote-part d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

DATES D'ARRETES

Toutes les sociétés consolidées clôturent leur exercice au 31 décembre.

4.2 Conversion des états financiers des entités étrangères consolidées

La devise de présentation des comptes consolidés est l'Euro.

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en Euro, monnaie de présentation des états financiers du Groupe. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé, valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives. Les écarts de conversion résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus dans le poste " Autres réserves " des capitaux propres consolidés et dans le poste " Variation des écarts de conversion " des autres éléments du résultat global.

4.3 Opérations en devises étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle (l'Euro) en utilisant le cours de change au jour de la transaction, en application d'IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de transaction initiale.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

La comptabilisation des écarts de change résultant de la conversion des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères de transactions commerciales se fait dans le résultat opérationnel. Pour les transactions financières ces mêmes écarts de change figurent en résultat financier. Le traitement des couvertures de change est précisé en note 4.16.

4.4 Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

- Pour les acquisitions survenues depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée *Regroupements d'entreprises* ainsi que la norme IAS 27 révisée *États financiers consolidés et individuels* :
 - Les regroupements d'entreprises sont désormais comptabilisés de la manière suivante :
 - les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition,
 - la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts non contrôlants) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.
 - Les frais connexes à l'acquisition sont généralement comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés.
 - Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. A l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlants dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
- le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.
- L'acquisition complémentaire de titres après une prise de contrôle exclusif :

Lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée exclusivement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale ainsi que du goodwill.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

- La comptabilisation des acquisitions de participation ne donnant pas le contrôle :

Selon la norme IAS 27 révisée, les acquisitions de participation ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et, en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

• Les regroupements d'entreprises réalisés entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2010 restent comptabilisés conformément à IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*.

Dans ce cadre, les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets diminués des passifs éventuels à la date des prises de participation, au terme d'une période d'évaluation de cette juste valeur pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

Dans le cas spécifique d'acquisition d'intérêts non contrôlants dans une filiale déjà intégrée globalement, en l'absence de dispositions spécifiques dans les normes IFRS, le Groupe a retenu de ne pas constater de goodwill complémentaire et de comptabiliser en capitaux propres l'écart entre le coût d'acquisition des titres et les intérêts non contrôlants acquis.

Affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie, les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an (cf. note 4.7).

Lors de son passage aux normes IFRS en 2005, le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 1 - *Première adoption des IFRS* de ne pas retraiter ses regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 qui seraient non conformes aux prescriptions d'IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*.

Les goodwill antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ont été figés à leur valeur nette comptable établie à cette date et ne sont plus amortis, conformément à IFRS 3, à compter de cette date.

Le goodwill est évalué au coût (lors de l'allocation du prix du regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur.

S'agissant des entreprises mises en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation. En cas de dépréciation, c'est la totalité de la participation, et non uniquement le goodwill, qui est dépréciée. Cette perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill est réversible.

4.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- des avances et acomptes sur immobilisations ;
- des droits audiovisuels détenus par les sociétés ayant comme objet social leur commercialisation ;
- des parts producteurs et coproducteurs de fictions, de longs métrages et autres programmes ;
- des coûts d'acquisition des joueurs de clubs sportifs ;
- des logiciels et sites marchands ;
- des marques.

AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS

Sont comptabilisés en avances et acomptes, les acomptes versés :

- sur les droits audiovisuels non ouverts détenus en vue de leur commercialisation ;

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

- sur les coproductions en attente d'acceptation technique ou de visa d'exploitation.

DROITS AUDIOVISUELS

Les droits audiovisuels, regroupant des droits cinématographiques, télévisuels et vidéographiques, achetés avec ou sans minimum garanti, en vue de leur commercialisation (distribution, négoce), produits ou coproduits, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en conformité avec l'IAS 38 - Immobilisations incorporelles.

La méthode d'amortissement d'un actif doit refléter le rythme selon lequel les avantages générés par cet actif sont consommés. Ainsi, les droits audiovisuels :

- sont amortis au rythme des recettes générées rapportées aux recettes totales estimées, et au minimum amortis en linéaire sur les durées suivantes :
 - 3 ans si la société a le régime distributeur ;
 - 5 ans si la société a le régime négociant ;
 - 15 ans si la société a le statut de producteur ;
 - Les durées d'amortissement, conformes aux pratiques de la profession, correspondent aux durées pendant lesquelles les droits audiovisuels sont le plus susceptibles d'être source de revenus et de flux de trésorerie.
- font l'objet, en conformité avec IAS 36 *Dépréciation d'actifs* (cf. note 4.7), d'un test de dépréciation, qui peut conduire à constater une perte de valeur lorsque la valeur comptable du droit est supérieure à sa valeur recouvrable.

COPRODUCTIONS DE FILMS CINEMATOGRAPHIQUES, FICTIONS ET AUTRES

Les parts de coproducteurs sont inscrites en autres immobilisations incorporelles et amorties en premier lieu à la recette. Si les recettes attendues s'étalent au delà de 3 ans, c'est l'amortissement linéaire de l'actif sur 3 ans qui est retenu. Enfin, si les recettes sont insuffisantes au regard de la valeur comptable de la production, un amortissement total est immédiatement constaté.

En application d'IAS 20 - Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, les subventions reçues du Centre National de Cinématographie (CNC) sont comptabilisées en réduction du coût d'acquisition des actifs de coproductions financés, et en conséquence sont comptabilisées en résultat en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus des coproductions tel que défini précédemment.

COUT D'ACQUISITION DES JOUEURS DE CLUBS SPORTIFS

En application d'IAS 38 - *Immobilisations incorporelles*, les indemnités de transfert des joueurs de clubs sportifs sont comptabilisées en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur la durée de leur contrat. Ces contrats ont des durées variables, comprises généralement entre 1 et 5 ans.

La valeur recouvrable est également appréciée en conformité avec la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs* (cf. note 4.7).

LOGICIELS INFORMATIQUES ET SITES MARCHANDS

Les logiciels informatiques achetés ou développés en interne sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas sept ans.

Selon la norme IAS 38 - *Immobilisations incorporelles*, les coûts de développement des sites internet " actifs " sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

MARQUES

Seules les marques individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif dans le cadre de regroupements d'entreprises et de l'allocation du prix d'acquisition qui en résulte.

Les marques acquises sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, celle-ci étant estimée sur la base des méthodes usuelles de valorisation des marques.

Quand ces marques ont une durée de vie définie, à savoir qu'il est attendu qu'au terme d'une période déterminée elles ne seront plus exploitables, elles sont amorties linéairement sur cette durée de vie. Les marques font l'objet de tests de dépréciation en conformité avec IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*.

4.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 - *Immobilisations corporelles*. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état afin de permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

AMORTISSEMENTS

L'amortissement est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle.

Le mode linéaire est retenu sur les durées d'utilité suivantes :

- Constructions	10 à 25 ans
- Installations générales, mobilier de bureau	10 ans
- Matériel informatique	4 ans
- Matériel de bureau et matériel technique	3 à 5 ans

VALEUR RESIDUELLE

La valeur résiduelle d'un actif est le montant estimé, net des coûts de sortie attendus, que le Groupe obtiendrait de la cession de cet actif sur le marché à l'issue de sa durée d'utilité.

La valeur résiduelle d'un actif peut augmenter jusqu'à atteindre ou excéder la valeur comptable de l'actif. Dans ce cas, la dotation à l'amortissement de l'actif est nulle aussi longtemps que la valeur résiduelle de l'actif ne baisse pas en deçà de la valeur comptable.

PERTES DE VALEUR

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique " Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises) ".

CONTRATS DE LOCATION

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Ils sont comptabilisés à leur entrée au bilan au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. A la clôture, ils sont comptabilisés à hauteur de leur valeur d'entrée diminuée des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Ces actifs sont amortis sur la plus courte de la durée de la location et de la durée d'utilisation de l'actif. Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

4.7 Dépréciations d'actifs

Selon la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles amorties est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles non amorties est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif isolé, sauf s'il est avéré que l'exploitation de cet actif ne peut se faire indépendamment d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ces actifs ainsi liés pour leur exploitation et la génération de flux de trésorerie constituent une Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT"). L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, c'est la valeur recouvrable de l'UGT qui fait l'objet du test de dépréciation.

Spécifiquement, pour les joueurs de club sportif, la valeur recouvrable de ces actifs incorporels est testée joueur par joueur et au niveau de l'équipe évoluant en Ligue 1.

De la même façon, les droits audiovisuels reconnus en immobilisations incorporelles sont suivis individuellement. Seuls les droits les plus anciens repris dans le cadre de l'acquisition de SNC en 2005 (droits associés à des films des années 30 à 60) sont regroupés dans les UGT déterminées de façon cohérente avec la nature des droits et leur producteur d'origine.

Les goodwill et les immobilisations incorporelles auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au moment de leur première comptabilisation au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle ils appartiennent.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (critères internes ou externes), la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable.

Cette valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les goodwill et est déterminée dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de Métropole Télévision de la façon suivante :

- les flux de trésorerie futurs sont issus du plan d'affaires à moyen terme ou long terme (5 ou 10 ans) élaboré par la direction ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés;
- le taux d'actualisation des flux retenu est déterminé en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays. Il intègre, outre la valeur temps de l'argent, les risques spécifiques de l'UGT pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustées.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

4.8 Actifs financiers disponibles à la vente, autres actifs financiers et passifs financiers

ACTIFS FINANCIERS

Conformément aux préconisations de la norme IAS 39 - Instruments Financiers, Comptabilisation et Evaluation, les titres des sociétés non consolidées appartiennent à la catégorie des actifs disponibles à la vente. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur correspondant au coût d'acquisition d'origine, puis réévalués à chaque clôture à leur juste valeur en autres éléments du résultat global. Les prêts et créances ainsi que les actifs détenus jusqu'à échéance sont quant à eux initialement évalués à la juste valeur puis réévalués au coût amorti.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat recouvrent :

- les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble, et pour lesquels il existe une pratique de cession à court terme (principalement trésorerie et équivalents et autres actifs financiers de gestion de trésorerie);
- les actifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat. Cette qualification est retenue quand elle permet d'obtenir une meilleure information financière et contribue à la cohérence des états financiers.

Les actifs suivants font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté :

- prêts et créances émis par l'entreprise et actifs détenus jusqu'à l'échéance : lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat ;
- actifs disponibles à la vente : les gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, encaissé ou sorti de l'actif d'une autre manière ou lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif financier a perdu tout ou partie de sa valeur, date à laquelle le gain ou la perte cumulé, enregistré jusqu'alors en autres éléments du résultat global, est transféré dans le compte de résultat.

Une perte de valeur serait démontrée si les deux conditions suivantes sont constatées simultanément :

- la quote-part du Groupe dans les capitaux propres ou une valorisation objective (à dire d'experts ou résultant d'une transaction ou d'un projet de transaction) ressortait en-deçà de la valeur des titres ;
- un plan d'affaires ou des informations objectives démontraient l'incapacité de la société dont le Groupe détient une quote-part à recréer de la valeur à travers la génération de flux de trésorerie positifs.

PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ont pour finalité la réalisation d'un bénéfice en lien avec les fluctuations de prix à court terme. Il ne peut s'agir que de dettes résultant de ventes à découvert de titres ou d'autres actifs financiers ou de dérivés qui ne sont pas des dérivés de couverture.

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés qui font, quant à eux, l'objet d'une évaluation à la juste valeur.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Les instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont évalués à la juste valeur à chaque arrêté. La variation de juste valeur de la part inefficace de la couverture est enregistrée en résultat et la variation de la juste valeur de la part efficace de la couverture en autres éléments du résultat global.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est déterminée par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe un cours de marché. A défaut, elle est calculée en utilisant une technique d'évaluation reconnue telle que la juste valeur d'une transaction similaire et récente ou l'actualisation des flux futurs s'appuyant sur des données de marché. Néanmoins, la juste valeur des actifs et passifs financiers court terme est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance proche de ces instruments.

4.9 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent cependant pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans l'éventualité où le groupe disposerait de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourrait être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont ajustés le cas échéant à hauteur des bénéfices imposables futurs estimés.

Les actifs d'impôt différé comptabilisés reflètent la meilleure estimation du calendrier de reversement des différences temporelles taxables et de réalisation de bénéfices imposables futurs dans les juridictions fiscales concernées. Ces prévisions de bénéfices imposables futurs sont cohérentes avec les hypothèses d'activité et de rentabilité utilisées dans les budgets et plans et avec les autres données prévisionnelles utilisées pour valoriser d'autres postes du bilan.

De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Conformément à la norme IAS 12 - *Impôts sur le résultat*, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

4.10 Stocks

Les stocks sont constitués de programmes, de droits de diffusion et de marchandises.

PROGRAMMES ET DROITS DE DIFFUSION

En conformité avec IAS 2 - Stocks, les programmes et droits de diffusion sont inscrits en stocks à la date d'ouverture des droits.

Les droits non ouverts et non encore facturés sont classés en engagements hors bilan.

La partie facturée des droits non ouverts est quant à elle constatée en avances et acomptes.

Les programmes et droits de diffusion sont valorisés à leur coût d'acquisition, diminués à la clôture de chaque exercice des consommations calculées suivant les modalités décrites ci-après.

Les programmes de Métropole Télévision, qui constituent la part prépondérante des stocks de droits de diffusion du Groupe, sont réputés consommés lors de leur diffusion, selon les règles suivantes :

- droits acquis pour une seule diffusion et droits divers (documentaires, concerts, événements sportifs...): 100 % de la valeur à la première diffusion;
- droits acquis pour plusieurs diffusions :
 - 1^{ère} diffusion : 66 % ;
 2^{ème} diffusion : 34 %.

Des modalités de consommation différentes peuvent être envisagées dans le cas très spécifique de droits acquis pour 4 à 5 diffusions et dont le potentiel d'audience est considéré comme particulièrement fort à chaque diffusion.

A contrario, les droits dont la diffusion est improbable ou dont le coût unitaire s'avère supérieur aux recettes nettes attendues dans le cadre de la fenêtre de diffusion, font l'objet d'une provision sur la base d'une revue titre par titre du portefeuille de droits de diffusion.

AUTRES STOCKS

Les autres stocks sont constitués des produits et marchandises liés aux activités de diversification du Groupe. Ces stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient, mesurée au cas par cas (rotation lente, stocks contre remboursement, retours...).

4.11 Créances d'exploitation

Lorsque leur échéance de règlement est inférieure à un an et que les effets d'actualisation ne sont pas significatifs, les créances sont évaluées au coût (montant nominal de la créance). A l'inverse, elles sont évaluées à leur coût amorti, avec utilisation du taux d'intérêt effectif, lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

Une dépréciation individuelle est calculée pour chaque créance dès lors qu'il existe des éléments qui remettent en cause la possibilité par le débiteur de rembourser la totalité de sa créance dans les délais contractuellement prévus. Le montant de la dépréciation correspond à la différence entre la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif initial (le cas échéant) des flux de trésorerie futurs estimés et la valeur comptable de la créance.

4.12 Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Lorsque des contrats à terme sont conclus pour acheter des actions propres à un prix et une date déterminés, l'engagement se traduit par la constatation d'un passif financier représentatif de la valeur actualisée de rachat en contrepartie des capitaux propres. Les variations ultérieures de ce passif financier sont enregistrées en résultat financier.

Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

4.13 Rémunérations en actions

Le Groupe M6 a mis en place des plans d'options de souscription d'actions ainsi que des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de son personnel (cf. note 9). Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 - *Paiements fondés sur des actions*, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en charges de personnel au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

Pour les plans d'attribution d'options de souscription d'actions, la charge totale initiale est évaluée selon le modèle mathématique binomial, à la date d'attribution des options et répartie en résultat sur la période d'acquisition des droits.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, la charge totale initiale est évaluée sur la base du cours de l'action M6 à la date d'attribution ajusté des dividendes attendus au cours de la période d'acquisition. Elle est répartie en résultat sur cette même période.

Lors de son passage aux normes IFRS et conformément aux dispositions d'IFRS 1, le Groupe n'a pris en compte dans son évaluation de la juste valeur de l'avantage accordé aux salariés que les plans octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

4.14 Engagements de retraite et autres avantages au personnel

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements du Groupe dans le domaine des avantages postérieurs à la retraite s'inscrivent dans le cadre de régimes à prestations définies.

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel les versements opérés auprès d'une entité distincte ne libèrent pas l'employeur de son obligation de payer des cotisations supplémentaires.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Le Groupe comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

INDEMNITE DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé de licenciements avant la date normale de départ à la retraite.

AVANTAGES A COURT TERME

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu.

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

4.15 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, le Groupe comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, il a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Au cas où cette obligation n'est pas probable, ou évaluable avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir les coûts probables que pourraient occasionner les procès ou litiges en cours, dont le fait générateur existait à la date de clôture.

4.16 Instruments financiers dérivés

Le Groupe M6 est exposé au risque de change principalement lors de ses achats de droits dans une devise étrangère. Pour se couvrir contre ce risque de change, le Groupe utilise des instruments dérivés simples lui garantissant un montant couvert et un cours de change fixe de couverture. L'utilisation d'instruments dérivés par le Groupe n'a pour seul but que la couverture de flux liés à son activité. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers à titre spéculatif.

DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

Conformément aux normes IFRS 7 - Instruments Financiers : Informations à fournir, et IAS 39 - Instruments Financiers - Reconnaissance et Evaluation, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur sur la base d'une évaluation réalisée par un tiers qui s'appuie sur des données du marché observables. La juste valeur des contrats d'achat de devises à terme est calculée par référence aux taux de change à terme courants pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. La juste valeur des contrats d'échanges de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

INSTRUMENTS FINANCIERS QUALIFIES DE COUVERTURE

Le Groupe a décidé d'appliquer, pour la plus grande partie de ses instruments dérivés, la comptabilité de couverture afin de réduire l'impact sur le résultat des couvertures mises en place.

Les principaux instruments de couverture autorisés dans le cadre de la politique de couverture du Groupe sont les suivants : terme sec, options de première génération, "swap" (de change ou de taux).

Les relations de couverture au sein du Groupe sont principalement de deux types :

• Couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif au bilan

Tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à la juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Tout profit ou perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert vient modifier la valeur comptable de l'élément couvert, et est comptabilisé au compte de résultat.

Il en résulte une comptabilisation symétrique des variations de juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture pour la partie efficace de la couverture en résultat opérationnel courant. La part inefficace de la couverture est enregistrée en résultat financier.

• Couverture de flux de trésorerie futurs

Il s'agit de couvrir l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables soit à une transaction prévue soit à un engagement ferme.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier pour la partie efficace sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à l'entrée au bilan de l'actif ou du passif. Au moment où l'élément couvert est comptabilisé et conduit à la reconnaissance d'un actif ou d'un passif, le montant enregistré en capitaux propres en est sorti et intégré dans l'évaluation initiale du coût d'acquisition de l'actif ou du passif. Les variations de valeur de la partie inefficace sont intégrées en résultat financier.

Pour toute autre couverture de flux de trésorerie, les montants comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont transférés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la transaction prévue ou l'engagement ferme a affecté le compte de résultat.

INSTRUMENTS FINANCIERS NON QUALIFIES DE COUVERTURE

Certains instruments financiers ne sont pas traités en comptabilité de couverture selon la définition d'IAS 39, bien qu'ils constituent une couverture efficace dans la gestion des risques économiques. Les pertes et les profits provenant de la réévaluation des instruments financiers qui ne peuvent pas être pris en compte pour la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

4.17 Chiffre d'affaires

En conformité avec la norme IAS 18 - *Produits des Activités Ordinaires*, le chiffre d'affaires réalisé par les différentes sociétés du Groupe est reconnu dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable ;
- le montant des revenus peut être mesuré d'une façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Plus spécifiquement, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

- les recettes publicitaires sont comptabilisées au moment de la diffusion des écrans publicitaires ayant fait l'objet de la vente ; le chiffre d'affaires est reconnu net de remises commerciales ;
- la rémunération des chaînes numériques octroyée par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent est calculée sur la base d'un prix par abonné ou sous la forme d'un forfait annuel ;

- les revenus des activités de diversifications sont appréhendés à la réalisation de la prestation ou à la livraison des produits. Ils sont comptabilisés nets de provisions pour retour. Ces revenus incluent également, le cas échéant, la contribution financière, facturée au client final, relative aux coûts unitaires supportés pour la collecte et l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques (" éco-participation "). Lorsque le Groupe agit en qualité d'agent plutôt qu'en tant que mandant dans une transaction, les produits comptabilisés correspondent au montant net des commissions perçues par le Groupe ;
- les ventes des droits audiovisuels sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits, essentiellement dans le cadre des ventes aux télévisions ; les autres ventes (salle, vidéo) sont reconnues en fonction des entrées ou à la livraison du matériel :
- les revenus sportifs, tels que les droits de diffusion reversés par les organisateurs des compétitions, sont enregistrés à mesure de l'avancement de la saison sportive à l'exception des primes perçues au titre d'un classement à venir qui sont comptabilisées à la date où le classement est définitivement acquis ;
- les revenus de téléphonie mobile sont reconnus :
 - pour la partie corrélée au recrutement, le mois du recrutement d'un nouvel abonné et ajustés en fonction du taux d'attrition ;
 - et, pour la partie corrélée aux revenus mensuels perçus par l'opérateur, étalés sur la durée de l'abonnement auquel les revenus perçus par le Groupe sont corrélés.

4.18 Résultat par action

Conformément aux préconisations de la norme IAS 33 - *Résultat par action*, le résultat de base par action est déterminé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

L'effet de dilution des plans d'attribution d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites dénoués par livraison d'actions et en cours d'acquisition est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

Le résultat par action dilué est calculé en retenant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de l'entité mère et un nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le nombre d'actions ayant un effet dilutif est déterminé plan par plan. Ce nombre d'actions est calculé en rapportant le prix d'émission des options ou actions gratuites octroyées, à la valeur de marché de l'action pendant la période. Le prix d'émission correspond au prix d'exercice des options augmenté de la juste valeur des services restant à rendre.

4.19 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose des liquidités en compte courant bancaire et des dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie se rapportent à des placements liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, présentant un risque négligeable de changement de valeur et une maturité inférieure à 3 mois.

A cet égard, les FCP monétaires détenus par le Groupe sont exposés à un risque de taux très limité et leur volatilité sur 12 mois est très proche de celle de l'EONIA. Ils sont donc comptabilisés comme équivalents de trésorerie.

4.20 Tableau de flux de trésorerie

Le tableau présente les flux réels liés à l'activité des sociétés présentes dans le périmètre de fin de chaque exercice. Il est établi en conformité avec IAS 7 - Tableau des flux de trésorerie.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES

Les variations de stocks et de créances d'exploitation sont calculées nettes des variations des dépréciations sur actif circulant.

En outre, afin de mettre en évidence l'effet de l'impôt sur la variation de trésorerie, la charge d'impôt est retraitée de la capacité d'autofinancement et la variation de la dette d'impôt sur les sociétés est retraitée de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR). Le décaissement effectif d'impôts sur les sociétés sur l'exercice est ainsi isolé sur une ligne spécifique.

FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS

Les effets sur la trésorerie des entrées et sorties de périmètre résultant d'acquisitions ou de cessions de sociétés (sauf activités en cours de cession) sont identifiés sur les lignes "Trésorerie nette résultant d'acquisitions de filiales" et "Trésorerie nette résultant des cessions de filiales".

ACTIVITES EN COURS DE CESSION

Les effets sur la trésorerie du Groupe des activités en cours de cession figurent sur une ligne distincte du tableau de financement, "Flux de trésorerie liés aux activités en cours de cession".

5. Changements de méthode

Le Groupe a opté pour une application anticipée de l'amendement à IAS 1 – *Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI)*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2012. Cet amendement demande de distinguer, dans les autres éléments du résultat global, les éléments qui seront recyclés en compte de résultat de ceux qui ne le seront pas. Cet amendement n'a pas d'impact significatif sur la présentation de l'état du résultat global consolidé publié par le Groupe.

Le Groupe a également opté pour une application anticipée des amendements à IAS 19 - *Régime à prestations définies*, applicables aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2013.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour calculer ses engagements de retraite. L'application de cette norme révisée n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe. Toutefois, une information plus détaillée est fournie en note 27.

6. Regroupement d'entreprises

Le 31 octobre 2012, M6 Web a fait l'acquisition des sites Tom's Games (jeuxvideoPC.com et jeuxvideo-flash.com) auprès de Best of Media.

Cette acquisition a été traitée comme un regroupement d'entreprises au sens d'IFRS 3 révisée.

L'intégralité du prix a été allouée au goodwill, l'affectation aux actifs n'étant pas considérée comme significative à l'échelle du Groupe.

Le coût d'acquisition s'élève à 3,1 M€, composé du prix d'acquisition initial et de l'intégralité du premier complément de prix (juste valeur estimée du complément de prix éventuel conformément à la norme IFRS 3 révisée).

L'allocation retenue pour les comptes consolidés au 31 décembre 2012 est provisoire et ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de 12 mois suivant l'acquisition.

7. Informations sectorielles

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le Groupe applique IFRS 8 - *Secteurs opérationnels*, afin de présenter son résultat, son bilan et ses investissements par secteur opérationnel pertinent.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Ces secteurs sont en effet ceux sur lesquels est basé le reporting de gestion interne établi mensuellement et communiqué au principal décideur opérationnel, le Directoire, ainsi qu'aux autres décisionnaires opérationnels, les dirigeants des filiales ou directions du Groupe.

Les indicateurs de performance plus particulièrement suivis sont le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant (EBITA), qui se définit comme le résultat opérationnel avant prise en compte des produits et charges liés aux regroupements d'entreprises et du résultat de cession de filiales et participations. Sont également analysés régulièrement les capitaux employés et les investissements réalisés par secteur afin d'apprécier la rentabilité des ressources allouées à ces derniers et de décider de la politique d'investissement future.

Les secteurs opérationnels présentés sont les suivants :

ANTENNE M6

Le secteur inclut la chaîne M6, reposant sur un modèle économique financé entièrement par la publicité et sur une large diffusion numérique SD et HD sur les réseaux hertzien, ADSL, câble et satellite, et l'ensemble des activités qui y sont principalement associées telles que les activités de production, de coproduction et la régie publicitaire.

CHAINES NUMERIQUES

Le secteur inclut les autres chaînes du Groupe, diffusées sur le réseau TNT ou dans le cadre des « bouquets » diffusés via l'ADSL, le câble ou le satellite. Ces chaînes, qualifiées dans un premier temps de chaînes thématiques, ont considérablement accru leur part de marché tant en terme d'audience qu'en terme de revenus publicitaires au cours des dernières années.

Le modèle économique des chaînes dites « payantes » repose sur un financement mixte (publicité, reversements des distributeurs) alors que celui des chaînes gratuites (diffusion en TNT SD / HD gratuite) dépend uniquement de la publicité.

DIVERSIFICATIONS ET DROITS AUDIOVISUELS

Le secteur inclut l'ensemble des activités considérées comme autonomes pour tout ou partie par rapport au métier d'éditeur de chaînes et dont les caractéristiques principales sont notamment : la distribution de biens physiques ou immatériels auprès des consommateurs, la constitution de stocks de marchandises, l'achat pour revente et l'organisation de spectacles.

Les revenus qui en découlent sont constitués principalement des ventes aux consommateurs ou spectateurs ainsi que des ventes à des distributeurs ou diffuseurs spécialisés. La contribution des revenus publicitaires, bien que plus marginale à ce jour pour ce secteur, est en forte croissance.

LES ELIMINATIONS ET RESULTATS NON AFFECTES se rapportent au coût des plans d'option d'achat et de souscription d'actions, au coût des plans d'attribution d'actions gratuites, au résultat des sociétés immobilières et sociétés sans activité et à des retraitements de consolidation non alloués et correspondant essentiellement à l'élimination des marges réalisées entre sociétés du Groupe dans le cadre de cessions d'actifs stockés ou immobilisés.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

RESULTAT

Les contributions de chaque secteur d'activité au résultat sont les suivantes :

	Antenne M6	Chaînes Numériques	Diversifications & Droits Audiovisuels	Eliminations et résultats non affectés	Total 2011
Chiffre d'affaires hors-Groupe Chiffre d'affaires inter-segments	685,3 39,1	184,6 3,1	551,1 29,3	0,3 (71,5)	1 421,3 -
Chiffre d'affaires	724,4	187,7	580,4	(71,2)	1 421,3
Résultat opérationnel courant (EBITA) des activités poursuivies	175,7	34,3	42,4	(7,4)	245,0
Produits et charges opérationels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	(3,4)	-	(3,4)
Résultat de cession de filiales et participations	-	-	-	-	
Résultat opérationnel (EBIT) des activités poursuivies	175,7	34,3	39,0	(7,4)	241,8
Résultat financier Part dans les sociétés mises en équivalence					3,0 (0,1)
Résultat avant impôt (EBT) des activités poursuivies					244,5
Impôt					(94,9)
Résultat net des activités poursuivies					149,7
Résultat de la période					149,7
attribuable au Groupe attribuable aux intérêts non contrôlants					149,6 0,0

	Antenne M6	Chaînes Numériques	Diversifications & Droits Audiovisuels	Eliminations et résultats non affectés	Total 2012
Chiffre d'affaires hors-Groupe Chiffre d'affaires inter-segments	664,0 42,1	186,1 4,2	536,3 17,7	0,2 (64,0)	1 386,6 -
Chiffre d'affaires	706,1	190,3	554,0	(63,8)	1 386,6
Résultat opérationnel courant (EBITA) des activités poursulvies	142,5	30,9	47,8	(2,7)	218,5
Produits et charges opérationels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	(12,5)	-	(12,5)
Résultat de cession de filiales et participations	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel (EBIT) des activités poursuivies	142,5	30,9	35,3	(2,7)	206,0
Résultat financier Part dans les sociétés mises en équivalence					24,4 -
Résultat avant impôt (EBT) des activités poursuivles					230,4
Impôt					(90,2)
Résultat net des activités poursuivies					140,2
Résultat de la période					140,2
attribuable au Groupe attribuable aux intérêts non contrôlants					140,2 0,0

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Les contributions de chaque secteur d'activité à la situation financière sont les suivantes :

	Antenne M6	Chaînes numériques	Diversifications et Droits Audiovisuels	Eliminations	Total des activités poursuivies 2011
Actif et Passif Actif du secteur Participation dans les entreprises associées Actif non alloué	476,4	94,4	440,6 0,2	(133,4)	878,0 0,2 497,0
Total Actif	476,4	94,4	440,8	(133,4)	1 375,2
Passif du secteur Passif non alloué	332,8	135,8	326,5	(133,4)	661,8 19,7
Total passif	332,8	135,8	326,5	(133,4)	681,4
Total actif net	143,5	(41,3)	114,3		693,8
Autres informations sectorielles Investissements corporels et incorporels Amortissements Dépréciations Autres informations sectorielles non allouées	14,1 (11,0) (1,4)	1,2 (1,8) 0,6	71,8 (62,8) (7,9)		87,1 (75,6) (8,7) 4,8

	Antenne M6	Chaînes numériques	Diversifications et Droits Audiovisuels	Eliminations	Total des activités poursuivies 2012
Actif et Passif Actif du secteur Participation dans les entreprises associées Actif non alloué	468,1	115,3	370,4 0,2	(119,5)	834,3 0,2 491,5
Total Actif	468,1	115,3	370,6	(119,5)	1 325,9
Passif du secteur Passif non alloué Total passif	334,8 334,8	133,4 133,4	273,9 273,9	(119,5) (119,5)	622,7 15,4 638,1
Total actif net	133,3	(18,1)	96,6		687,8
Autres informations sectorielles Investissements corporels et incorporels Amortissements Dépréciations Autres informations sectorielles non allouées	16,0 (13,6) (0,1)	23,5 (24,5) (3,9)	63,3 (58,2) (3,7)		102,8 (96,3) (7,8) 10,7

Les actifs non alloués correspondent aux disponibilités et autres actifs financiers du Groupe, ainsi qu'aux créances d'impôts.

Les passifs non alloués correspondent à l'endettement et autres passifs financiers du Groupe, ainsi qu'aux dettes d'impôts.

N'ayant pas d'activité significative hors de France Métropolitaine, le Groupe ne présente pas d'information sectorielle par zone géographique.

8. Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

8.1 Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels s'élèvent à 7,8 M€ (contre 16,4 M€ en 2011) et sont constitués principalement par :

- les produits de cessions de joueurs de football pour 2,7 M€ contre 8,4 M€ en 2011 ;
- les produits des subventions d'exploitation pour 3,2 M€ contre 3,9 M€ en 2011 ;
- les gains de change opérationnels pour 0,6 M€.

8.2 Consommations et autres charges opérationnelles

	2012	2011
Consommation de droits de diffusion et programmes de flux (y compris		
dépréciations des stocks de droits de diffusion) *	(217,6)	(216,6)
Consommations de stocks de marchandises	(152,7)	(156,6)
Autres services extérieurs	(379,9)	(417,6)
Pertes de change opérationnelles	(0,0)	(0,3)
Autres charges	(0,8)	(0,6)
Consommations et autres charges opérationnelles	(750,9)	(791,7)

^{*} Par rapport aux comptes publiés, 2,8 M€ de reprises de provisions ont été reclassés au 31 décembre 2011 de « Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises) » à « Consommations et autres charges opérationnelles », afin de regrouper au sein d'un même agrégat les dotations et reprises de provisions sur droits de diffusion et leur consommation.

8.3 Amortissement, dépréciation et différences de change inclus dans les charges opérationnelles

	2012	2011
Amortissements et dépréciations des droits audiovisuels	(72,7)	(51,7)
Amortissements et dépréciations des parts producteurs	(9,8)	(5,9)
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles	(11,1)	(16,9)
Amortissements des immobilisations corporelles	(13,5)	(12,5)
Autres dépréciations	(5,1)	(3,8)
Perte de valeur des goodwill	(11,2)	(2,5)
Total dotations (nettes des reprises) *	(123,5)	(93,3)

^{*} Par rapport aux comptes publiés, 2,8 M€ de reprises de provisions ont été reclassés au 31 décembre 2011 de « Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises) » à « Consommations et autres charges opérationnelles », afin de regrouper au sein d'un même agrégat les dotations et reprises de provisions sur droits de diffusion et leur consommation.

8.4 Charges de personnel et effectifs

	2012	2011
Salaires et traitements	(157,8)	(153,4)
Charges sociales	(65,9)	(64,9)
Participation et intéressement	(8,3)	(11,9)
Autres charges de personnel	(20,9)	(19,1)
Charges de personnel	(252,9)	(249,4)

Les autres charges de personnel incluent les dotations et reprises au titre de la provision pour retraite et des provisions pour litiges sociaux, ainsi que le coût résultant de la charge IFRS 2.

L'effectif " équivalent temps plein " (ETP) des sociétés du Groupe intégrées globalement s'élève à 2197 personnes en 2012, contre 2 304 en 2011.

L'effectif ETP des coentreprises s'élève à 22 personnes en 2012 contre 20 en 2011, et concerne principalement les quote-parts de TF6 et Série Club.

9. Rémunérations en actions

PLANS OCTROYES EN 2012

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2011, des attributions d'actions gratuites ont été décidées par le Directoire le 27 juillet 2012, après approbation par le Conseil de Surveillance du 24 juillet 2012.

Le plan du 27 juillet 2012 porte sur 487 750 actions sous condition de présence et d'atteinte d'objectifs de résultat net consolidé par action en 2012.

Aucune attribution d'options de souscription d'actions n'a en revanche été décidée en 2012.

ÉVALUATION A LA JUSTE VALEUR DE L'AVANTAGE ACCORDE AUX SALARIES

En application d'IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions et d'IFRS 1 - Première adoption des IFRS, les attributions d'achat et de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites postérieures au 7 novembre 2002 ont fait l'objet d'une évaluation à leur juste valeur à la date d'octroi.

La juste valeur des attributions d'options d'achat et de souscription d'actions a été appréciée sur la base d'un modèle binomial de valorisation d'option.

La juste valeur des attributions d'actions gratuites s'apprécie comme la valeur de l'action à la date d'octroi diminuée de la valeur actuelle des dividendes futurs estimés sur la période d'indisponibilité.

CARACTERISTIQUES DES PLANS ET JUSTE VALEUR DE L'AVANTAGE OCTROYE

Les principales caractéristiques des plans d'options d'achat, de souscription et d'attribution gratuite d'actions ouverts au 31 décembre 2012, ou expirés au cours de l'exercice, et pour lesquels, en application des dispositions d'IFRS 1 - *Première adoption des IFRS*, il est procédé à une évaluation à la juste valeur de l'avantage accordé aux salariés, sont les suivantes :

	Modèle	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité historique	Taux sans risque (*)	Rendement attendu	Juste valeur unitaire
Plan de souscription d'actions							
Du 06/05/08	Binomial	15,22	14,73	40,0%	4,39%	6,30%	3,59
Plans d'attribution gratuite d'actions							
Du 25/03/10		18,84	N/A	N/A	1,00%	5,04%	17,03
Du 27/07/10		17,66	N/A	N/A	1,00%	5,38%	15,79
Du 22/12/10		18,22	N/A	N/A	1,13%	5,49%	16,25
Du 26/07/11		15,75	N/A	N/A	1,56%	6,35%	13,79
Du 22/12/11		11,40	N/A	N/A	1,02%	9,60%	9,42
Du 27/07/2012		11,51	N/A	N/A	0,24%	9,50%	8,10

^(*) Taux sans risque : maturité indiquée à 2 ans

La volatilité historique retenue a été déterminée sur la base d'une durée équivalente à la maturité de chacun des plans.

La maturité retenue correspond pour le plan de souscription d'actions du 06/05/08 à la période d'acquisition (4 ans) augmentée de 3 années, les options étant exerçables sur une durée de 3 ans après la fin de la période d'acquisition.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Sur la base du taux de départ historiquement constaté, il est posé en outre comme hypothèse que 20% des options ne seront pas exercées compte tenu du départ de bénéficiaires avant la date d'exercice. Le coût des plans de souscription d'actions est ajusté en fonction du taux de départ réel quand ce dernier diffère du taux initialement retenu de 20%.

La maturité retenue correspond pour l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites à la période d'acquisition (2 ans). Il est en outre posé comme hypothèse que 0 à 10% des actions ne seront pas livrées compte tenu du départ de bénéficiaires au cours de la période d'acquisition. A l'issue des plans, le coût des plans d'attribution d'actions gratuites est toutefois ajusté en fonction du taux de départ réel.

Sur l'exercice, le solde des options et actions attribuées a évolué comme suit :

	Attribution à la date du plan	Attribution maximum	Solde 31/12/2011	Variation liée à la performance	Attribution	Exercice	Annulation	Solde 31/12/2012
Plans de souscription d'actions	3 083 575	3 083 575	2 092 734	-	-	-	(538 625)	1 554 109
Du 02/06/05	635 500	635 500	368 500	-	-	-	(368 500)	-
Du 06/06/06	736 750	736 750	445 750	-	-	-	(50 500)	395 250
Du 02/05/07	827 500	827 500	576 000	-	-	-	(56 500)	519 500
Du 06/05/08	883 825	883 825	702 484	-	-	-	(63 125)	639 359
Plans d'attribution gratuite d'actions	1 244 850	1 340 845	824 295	(16 322)	487 750	(390 822)	(64 669)	840 232
Du 25/03/10	22 000	22 000	22 000	-	-	(22 000)	-	-
Du 27/07/10	328 500	377 775	372 025	-	-	(339 021)	(33 004)	-
Du 22/12/10	35 650	48 000	33 050	2 468	-	(29 801)	(5 717)	-
Du 26/07/11	342 700	367 820	359 720	(18 790)	-	-	(21 948)	318 982
Du 22/12/11	28 250	37 500	37 500	-	-	-	(4 000)	33 500
Du 27/07/2012	487 750	487 750	-	-	487 750	-	-	487 750

Les annulations enregistrées au cours de l'exercice résultent soit de départs de bénéficiaires avant ouverture de la période d'exercice de leurs droits, soit de l'expiration de plans dans des conditions de marché n'ayant pas rendu possible l'exercice de la totalité des droits. Elles peuvent être liées également à la non-atteinte des objectifs de performances financières assignés lors de l'attribution des plans.

Les données relatives aux plans d'attribution d'actions gratuites sont celles de référence correspondant à l'atteinte des objectifs de performance fixés dans le cadre des plans de 2010, 2011 et 2012.

CHARGE COMPTABILISEE AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Compte tenu des données précédemment présentées et en évaluant la charge résultant des plans d'attribution gratuite d'actions sur la base du nombre d'actions probablement livrées, il en résulte les impacts suivants dans le compte de résultat sur la ligne " charges de personnel " :

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

	Charges de personnel	
	2012	2011
Plans de souscription d'actions		
Du 02/05/07	-	0,2
Du 06/05/08	0,0	0,6
Plans d'attribution gratuite d'actions		
Du 28/07/09	-	1,3
Du 23/12/09	-	0,4
Du 25/03/10	0,0	0,2
Du 27/07/10	1,5	2,7
Du 22/12/10	0,2	0,3
Du 26/07/11	2,2	1,0
Du 22/12/11	0,2	0,0
Du 27/07/12	0,7	-
Charge totale	4,8	6,6

10. Résultat financier

	2012	2011
Produits des placements	5,1	4,6
Divers produits d'intérêts	0,6	0,5
Réévaluation des instruments dérivés	0,1	0,0
Produits de cession des actifs financiers disponibles à la vente	20,2	-
Autres éléments financiers (1)	0,0	7,5
Revenus financiers	26,1	12,6
	2012	2011
Intérêts sur emprunts associés et banques	(0,1)	(0,1)
Intérêts capitalisés sur retraite	(0,4)	(0,4)
Réévaluation des instruments dérivés	(0,4)	(0,8)
Autres éléments financiers (1)	(0,8)	(8,4)
Charges financières	(1,7)	(9,6)
RESULTAT FINANCIER	24,4	3,0

Les produits de cession des actifs disponibles à la vente correspondent aux 20,2 M€ de produits enregistrés à la suite de la cession des titres Summit Entertainment (cf. note 17).

La croissance des produits des placements de trésorerie provient de la hausse du taux de rendement des placements effectués, malgré la forte baisse des taux de marché de référence (Eonia et Euribor). Avec un niveau moyen de placements en légère baisse d'une année sur l'autre (321 M€ sur l'exercice 2012 contre 336 M€ sur l'exercice 2011), le Groupe a ainsi dégagé 5,1 M€ de produits financiers contre 4,6 M€ au 31 décembre 2011.

Le Groupe n'a pas tiré sur ses lignes de crédit au cours de l'exercice.

(1) Sur l'exercice 2011, les autres éléments financiers sont liés à la participation du Groupe dans la société Summit Entertainment.

11. Impôt sur le résultat

La société Métropole Télévision a déclaré se constituer, à compter du 1^{er} janvier 1988, mère d'un Groupe au sens des dispositions des articles 223-a et suivants du CGI.

Toutes les sociétés françaises du Groupe soumises à l'impôt sur les sociétés et détenues à plus de 95 % directement ou indirectement par Métropole Télévision de manière continue sur l'exercice sont intégrées fiscalement.

Les composants de la charge d'impôt sur les bénéfices sont les suivants :

	2012	2011
Impôt exigible : Charge d'impôt exigible de l'exercice	(83,5)	(87,7)
Impôt différé : Naissance et renversement des différences temporaires	(6,7)	(7,2)
Total	(90,2)	(94,9)

Le taux d'imposition différée retenu pour 2012 (comme en 2011) est de 36,1% pour les différences temporaires qui seront reprises jusqu'au 31 décembre 2015. Après cette date, les différences temporaires seront reprises au taux d'imposition de 34,43%.

Les impôts différés liés aux ajustements par autres éléments du résultat global sont les suivants :

	2012	Variations	2011
Réévaluation à la juste valeur des contrats de change (couverture de flux de trésorerie)	0,1	0,4	(0,3)
Réévaluation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente	(1,1)	2,9	(4,0)
Pertes et gains actuariels IAS 19	(0,5)	(0,7)	0,2
Achats à terme d'actions propres	1,2	(2,0)	3,2
Total	(0,4)	0,6	(0,9)

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt en vigueur au résultat avant impôt et la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt réel du Groupe est le suivant :

	2012	2011
Résultat de la période attribuable au Groupe Intérêts non contrôlants	140,2 (0,0)	149,6 0,0
Impôt sur le résultat	(90,2)	(94,9)
Part dans les sociétés associées Perte de valeur des goodwill Coût des stocks options et des actions gratuites (IFRS 2)	(11,2) (4,8)	(0,1) (2,5) (6,6)
Résultat avant impôt, part dans les sociétés associées, perte de valeur des goodwill et charge IFRS 2	246,3	253,7
Taux d'impôt théorique	36,10%	36,10%
Charge d'impôt théorique	(88,9)	(91,6)
Eléments en rapprochement :		
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (1)	(6,4)	(6,4)
Impact lié à la sortie d'une société du groupe fiscal Impact lié à la variation de taux d'impôt	0,2	1,6 0.5
Impact lie a la variation de taux à l'hipot Impact lié aux différentiels de taux à l'étranger (2)	5,3	0,5
Autres différences (3)	(0,4)	1,0
Charge nette d'impôt réel	(90,2)	(94,9)
Taux effectif d'impôt	36,61%	37,39%

Le taux d'impôt sur les sociétés pour les sociétés membres du groupe d'intégration fiscale français est de 36,1% sur l'exercice (comme en 2011).

Les sources d'impôt différé sont les suivantes aux 31 décembre :

	2012	2011
Actifs d'impôt différé		
Immobilisations incorporelles	0,6	0,5
Actifs disponibles à la vente	1,5	
Autres actifs	9,0	11,1
Provisions pour retraite (non déductible)	2,2	2,6
Provisions non déductibles	18,4	24,5
Charges à payer non déductibles	5,0	5,7
Instruments financiers	1,2	3,1
Reports déficitaires	2,4	2,0
Divers	0,4	0,4
Impact des compensations bilancielles d'actifs et de passifs d'impôts différés	(20,3)	(20,4)
Total	20,5	29,5
Passifs d'impôt différé		
Catalogues	(5,8)	(8,1)
Marques	(1,2)	(1,5)
Amortissement dérogatoire	(4,4)	(3,4)
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	(1,1)	(4,0)
neevaluation des actins disponibles a la vente		
Dépréciation des actions propres	(2,7)	(2,7)
Dépréciation des actions propres Divers	(2,7) (5,0)	(2,7) (4,6)
Dépréciation des actions propres		

Les actifs et passifs d'impôt différés des sociétés intégrées fiscalement ont été compensés.

Le montant cumulé des déficits reportables des sociétés du Groupe s'élève à 22,8 M€ au 31 décembre 2012.

Les déficits ayant fait l'objet d'une activation sous forme d'un impôt différé actif s'élèvent au 31 décembre 2012 à 6,9 M€.

Au 31 décembre 2012, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour des impôts qui seraient dus sur les résultats non distribués de certaines filiales, entreprises associées ou coentreprises du Groupe.

Le paiement de dividendes par le Groupe à ses actionnaires n'a pas de conséquence fiscale.

12. Résultat par action

	2012	2011
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	140,2	149,6
Nombre moyen pondéré (hors actions propres) pour le résultat de base par action Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions Nombre moyen pondéré (hors actions propres) ajusté de l'effet de dilution*	125 655 902 481 189 126 137 091	127 890 194 395 946 128 286 140
Résultat par action (en euros) Résultat dilué par action (en euros)	1,115 1,111	1,170 1,167
* Ne comprend que les actions dilutives (au regard des conditions de marché prévalant à la clôture)		

⁽¹⁾ Le Groupe a décidé dès l'exercice 2010 de requalifier la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) en impôt sur le résultat, pour un montant de 10 M€ (6,4 M€ net d'impôt) au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011.

⁽²⁾ Les 5,3 M€ correspondent au différentiel de taux appliqué sur la plus-value de cession de la participation du Groupe dans la société Summit Entertainment.

⁽³⁾ Les autres différences se rapportent principalement aux crédits d'impôt et régularisations antérieurs à 2012 (0,4 M€).

Le résultat net des activités cédées ou abandonnées est nul sur les périodes présentées.

Le calcul du résultat dilué par action tient compte d'attributions d'actions gratuites accordées lors des plans du 26 juillet 2011, du 22 décembre 2011 et du 27 juillet 2012.

Les actions dilutives se montent à 481 189 et l'effet dilutif sur le résultat par action représente 0,42 centime d'euro par titre.

13. Dividendes

	2012	2011
Déclarés et versés au cours de l'exercice Dividende ordinaire versé par action (en euros)	126,3 1,00	128,6 1,00
Proposés pour approbation à l'AGM Dividende ordinaire versé par action (en euros) Dividende extraordinaire versé par action (en euros)	231,9 0,85 1,00	126,2 1,00

14. Immobilisations incorporelles

	Droits audiovisuels	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	Goodwill	Total 2011
Au 1er janvier 2011, net des dépréciations et amortissements	58,1	36,4	23,4	76,2	194,1
Acquisitions	28,8	7,1	42,6	-	78,6
Effets de périmètre - montant brut	24,0	28,4	0,1	2,5	55,0
Cessions	(6,7)	(27,1)	-	-	(33,8)
Autres mouvements	0,0	(0,0)	-	(1,4)	(1,4)
Reclassements	29,7	10,8	(40,5)	-	0,0
Dépréciations	(3,3)	(5,5)	(0,0)	(2,5)	(11,2)
Dotations aux amortissements 2011	(48,5)	(17,3)		-	(65,8)
Effets de périmètre - amortissements cumulés	(23,2)	(27,2)	(0,1)	-	(50,6)
Reprises d'amortissements sur cessions	6,7	23,8	-	-	30,5
Au 31 décembre 2011, net des dépréciations et	05.7	20.5	05.5	74.0	405.5
amortissements	65,7	29,5	25,5	74,8	195,5
Au 1er janvier 2011					
Valeur brute	573,8	485,3	24,0	107,6	1 190,8
Amortissements et dépréciations cumulés	(515,7)	(448,9)	(0,6)	(31,5)	(996,7)
Montant net au 1er janvier 2011	58,1	36,4	23,4	76,2	194,1
Au 31 décembre 2011					
Valeur brute	649,6	544,6	26,2	108,7	1 329,2
Amortissements et dépréciations cumulés	(583,9)	(515,2)	(0,7)	(33,9)	(1 133,6)
Montant net au 31 décembre 2011	65,7	29,5	25,5	74,8	195,5

	Droits audiovisuels	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	Goodwill	Total 2012
Au 1er janvier 2012, net des dépréciations et amortissements Acquisitions	65,7 20,7	29,5 11,9	25,5 56,4	74,8 3,1	195,5 92,0
Effets de périmètre - montant brut Cessions Autres mouvements	(55,7)	(5,4)	(0,0)	-	(61,0)
Reclassements Dépréciations	34,2 (7,5)	15,7 0,1	(50,0) (0,4)	- (11,2)	0,0 (18,9)
Dotations aux amortissements 2012 Effets de périmètre - amortissements cumulés Reprises d'amortissements sur cessions	(65,2) - 55,7	(20,7) - 4,9	-	-	(85,8) - 60,6
Au 31 décembre 2012, net des dépréciations et amortissements	47,9	36,1	31,6	66,8	182,3
Au 1er janvier 2012 Valeur brute Amortissements et dépréciations cumulés	649,6 (583,9)	544,6 (515,2)	26,2 (0,7)	108,7 (33,9)	1 329,2 (1 133,6)
Montant net au 1er janvier 2012	65,7	29,5	25,5	74,8	195,5
Au 31 décembre 2012 Valeur brute Amortissements et dépréciations cumulés	659,6 (611,7)	606,8 (570,8)	32,7 (1,1)	111,9 (45,1)	1 400,1 (1 217,9)
Montant net au 31 décembre 2012	47,9	36,0	31,6	66,8	182,3

Les droits audiovisuels regroupent des droits cinématographiques et télévisuels acquis dans le cadre de productions ou de coproductions mais également en application d'accords de distribution pour lesquels un montant fixe (minimum garanti) a été versé au producteur.

Les autres immobilisations incorporelles se répartissent en logiciels informatiques, coproductions et actifs liés aux indemnités de transfert des joueurs de football.

En application d'IAS 20 - Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, les subventions reçues du CNC sont comptabilisées en diminution de la valeur d'actif des coproductions.

L'ensemble des autres immobilisations incorporelles a la nature d'actif amortissable.

15. Tests de dépréciation des goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéterminée

EVOLUTION

Les goodwill ont évolué comme suit:

		2012	2011
A l'ouverture, net des pertes de valeur		74,8	76,2
Acquisitions		3,1	2,5
Autres mouvements		-	(1,4)
Pertes de valeur		(11,2)	(2,5)
A la clôture		66,8	74,8
A l'ouverture	Valeurs brutes Cumul des pertes de valeur	108,7 (33,9)	107,7 (31,5)
	Montant net	74,8	76,2
A la clôture			
	Valeurs brutes	111,9	108,7
	Cumul des pertes de valeur	(45,1)	(33,9)
	Montant net	66,8	74,8

Les mouvements des goodwill sur l'exercice 2012 résultent de l'acquisition de Tom's Games (cf. note 6). Les mouvements sur l'exercice 2011 résultaient de l'ajustement de la dette relative au complément de prix Cyréalis, de l'acquisition de la société Les Films de la Suane et de l'acquisition des 50% complémentaires de TCM.

Les pertes de valeur constatées concernent :

- au titre de 2011, TCM (- 1,7 M€) et Panorabanque (-0,8 M€);
- au titre de 2012, Mistergooddeal (cf. Tests de dépréciation ci-après).

REPARTITION

Les Goodwill se répartissent par Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») de la façon suivante :

Valeur nette Antenne M6		2012 -	2011
Chaînes numériques		-	-
Diversifications et droits audiovisuels	Cyréalis	37,4	34,3
	Mistergooddeal SA MonAlbumPhoto SAS E-Commerce	21,6 2,9 24,5	32,8 2,9 35,7
	Groupe HSS	4,0	4,0
	SND SA	0,8	0,8
Total		66,8	74,8

L'UGT Cyréalis, fusionnée dans M6 Web depuis l'acquisition, reste identifiable en raison des sites éditoriaux qu'elle exploite (clubic.com, jeuxvideo.fr, achetezfacile.com, tomsgames.fr). L'activité Tom's Games (acquisition du 31 octobre 2012) a ainsi été intégrée à l'UGT Cyréalis.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Pour la clôture des comptes consolidés au 31 décembre 2011, le Groupe traitait Ventadis comme une Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT") compte tenu des nombreuses synergies tirées du rapprochement opérationnel du groupe HSS et de Mistergooddeal (mutualisation de l'ensemble des fonctions supports mais aussi des processus de prise de commande et livraison, développement des ventes Internet du groupe HSS...). Cette UGT intégrait également Mon Album Photo (filiale directe de Mistergooddeal depuis son acquisition au 1^{er} octobre 2010) du fait des similarités de son business model avec celui de Mistergooddeal. Les synergies entre Ventadis et Mon Album Photo étaient, en outre, croissantes avec la prise en charge progressive des fonctions supports par les équipes Ventadis.

Au 31 décembre 2012, le Groupe M6 a choisi de subdiviser l'UGT Ventadis en 2 nouvelles UGT : l'UGT Téléachat (incluant HSS et HSS Belgique) et l'UGT E-Commerce (incluant Mistergooddeal et Mon Album Photo). Ces 2 nouvelles UGT sont donc désormais testées de manière indépendante.

Cette décision est justifiée par une refonte des objectifs stratégiques des activités Téléachat et E-Commerce qui s'est traduite par la nécessité de scinder les deux activités. Ainsi :

- une réorganisation du management de Ventadis est intervenue au 1^{er} janvier 2012 et a engendré la nomination de deux Directeurs Généraux Adjoints, l'un dédié à l'activité Téléachat et l'autre dédié à l'activité E-Commerce ;
- les équipes dédiées à l'activité de Mistergooddeal ont déménagé en septembre 2012 et se sont installées à Chilly Mazarin, dans le bâtiment qui héberge la plateforme logistique de l'entité ;
- les équipes en charge de la supply chain, jusque-là mutualisées entre Mistergooddeal et HSS, ont été séparées.

Enfin, l'UGT E-Commerce intègre Mon Album Photo (filiale directe de Mistergooddeal depuis son acquisition au 1^{er} octobre 2010) du fait des similarités de son business model avec celui de Mistergooddeal (canal de diffusion unique à travers le web, importantes similitudes commerciales et marketing) et de fonctions administratives mutualisées.

TESTS DE DEPRECIATION

Sur le dernier trimestre 2012, les UGT Téléachat, E-Commerce et Cyréalis ont fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la norme IAS 36.

La méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) utilisée pour déterminer la valeur d'utilité repose sur les prévisions de flux de trésorerie établies en fin d'année en s'appuyant sur les principales hypothèses clefs suivantes: EBITA, dépenses d'investissement, niveau de BFR, environnement concurrentiel, évolution des systèmes d'information et du niveau des dépenses marketing.

- Hypothèses spécifiques à l'UGT Cyréalis :
 - le taux d'actualisation retenu a été déterminé en calculant une moyenne des Coûts Moyens Pondérés du Capital (« CMPC ») utilisés pour la valorisation des principaux comparables cotés de l'activité de Cyréalis. Une hypothèse de financement à 100% par capitaux propres a été retenue. Le taux d'actualisation avant impôt retenu s'élève à 11,8%;
 - la croissance à l'infini retenue est également basée sur la moyenne observée dans le cadre de la valorisation des comparables, et s'élève à 2% pour 2012 comme pour les exercices précédents.
- Hypothèses spécifiques à l'UGT Téléachat :
 - le taux d'actualisation retenu est celui du Groupe M6, correspondant à la moyenne des CMPC observés chez les brokers français, soit 11%;
 - une approche prudente de la croissance à l'infini de l'activité a été retenue (1,5%) ;
 - croissance du Chiffre d'affaires et de l'EBITA de 2% sur 2016 et 2017 ;
 - investissements de 2 M€ pour 2016 et 2017 ;
 - BFR constant pour 2016 et 2017.
- Hypothèses spécifiques à l'UGT E-Commerce :
 - le taux d'actualisation retenu a été déterminé en calculant une moyenne des CMPC utilisés pour la valorisation des principaux comparables cotés de l'activité E-Commerce. Une hypothèse de financement à 100% par capitaux propres a été retenue. Le taux d'actualisation avant impôt retenu s'élève à 11,2% pour 2012;

• la croissance à l'infini retenue est également basée sur la moyenne observée dans le cadre de la valorisation des comparables, et s'élève à 1,5% pour 2012 comme en 2011.

Une analyse de la sensibilité de la valeur d'utilité aux variations des paramètres de tests a été menée, comme le montrent les tableaux ci-dessous :

Cyréalis			Taux d'ac	tualisation	
Cyr	ealis	10,8	11,3	11,8	12,3
c	0,5	49,3	46,9	44,7	42,7
r O ti	1	51,0	48,4	46,0	43,9
a s u s	1,5	52,9	50,1	47,5	45,2
x a n	2	55,0	51,9	49,1	46,7
d c e e	2,5	57,3	53,9	50,9	48,3

valeur comptable calculée = 39,0 M€

E-Commerce		Taux d'actualisation			Téléachat		Taux d'actualisation				
E-Gon	nmerce	10,7	11,2	11,7	12,2	166	acriat	10,5	11,0	11,5	12,0
c	0	24,7	23,1	21,5	20,1	c	0	86,1	82,1	78,5	75,2
r o t i	0,5	25,5	23,7	22,1	20,6	, 0 † i	0,5	88,9	84,6	80,7	77,2
a s u s	1	26,4	24,5	22,8	21,2	a s u s	1	91,9	87,3	83,1	79,3
x a n	1,5	27,4	25,4	23,5	21,9	x a n	1,5	95,3	90,3	85,8	81,7
d c e e	2	28,5	26,3	24,3	22,6	d c e e	2	99,1	93,6	88,7	84,3

valeur comptable calculée = 36,6 M€

valeur comptable calculée = 2,5 M€

A l'issue de cet examen, le Groupe a conclu que :

- les valeurs recouvrables des UGT Cyréalis et Téléachat excédaient leur valeur comptable au 31 décembre 2012 :
- la valeur recouvrable de l'activité E-Commerce était inférieure à sa valeur comptable.

Au 31 décembre 2012, le Groupe a donc enregistré une perte de valeur de 11,2 M€ sur l'UGT E-Commerce, intégralement comptabilisée en dépréciation du goodwill (dont la valeur nette comptable s'établit désormais à 24,5 M€) Celle-ci s'explique notamment par un renforcement important de la concurrence sur le marché du E-Commerce, ayant notamment entraîné une contraction de ses taux de marge.

16. Immobilisations corporelles

	Terrains	Construction	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total 2011
Au 1er janvier 2011, net des dépréciations et amortissements	18,6	80,7	19,0	6,2	0,2	124,8
Acquisitions Effets de périmètre - montant brut	-	7,4	4,7	2,6	1,3	15,9
Cessions	-	(0,4)	(1,0)	(0,1)	-	(1,6)
(Dotations) / Reprises de dépréciations 2011	-	(3,5)	(6,5)	(2,4)	-	(12,5)
Effets de périmètre - amortissements cumulés	-	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		1 = 7	=	
Reprises d'amortissements sur cessions	-	0,2	1,0	0,1	-	1,3
Au 31 décembre 2011, net des dépréciations et amortissements	18,6	84,3	17,2	6,3	1,4	127,9
Au 1er janvier 2011						
Coût ou juste valeur	18,6	114,8	46,7	18,5	0,2	198,9
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(34,1)	(27,7)	(12,3)	-	(74,2)
Montant net au 1er janvier 2011	18,6	80,7	19,0	6,2	0,2	124,8
Au 31 décembre 2011						
Coût ou juste valeur	18,6	121,8	50,4	20,9	1,4	213,3
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(37,5)	(33,2)	(14,6)	-	(85,4)
Montant net au 31 décembre 2011	18,6	84,3	17,2	6,3	1,4	127,9

Les immobilisations en cours relatives aux investissements réalisés dans la construction d'un nouvel immeuble étaient présentées dans la colonne « construction » en 2011. Cet immeuble a été livré en juillet 2012.

	Terrains	Construction	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total 2012
Au 1er janvier 2012, net des dépréciations et amortissements Acquisitions	18,6 0,6	84,3 14,2	17,2 7,4	6,3 2,9	1,4 (0,5)	127,9 24,5
Effets de périmètre - montant brut Cessions (Dotations) / Reprises de dépréciations 2012	- - -	(3,3) (3,9)	(0,6) (7,2)	(0,4) (2,4)	- - -	(4,3) (13,5)
Effets de périmètre - amortissements cumulés Reprises d'amortissements sur cessions	-	0,2	0,5	0,3	- -	1,0
Au 31 décembre 2012, net des dépréciations et amortissements	19,3	91,5	17,3	6,7	0,9	135,7
Au 1er janvier 2012 Coût ou juste valeur Amortissements et dépréciations cumulés	18,6	121,8 (37,5)	50,4 (33,2)	20,9 (14,6)	1,4	213,3 (85,4)
Montant net au 1er janvier 2012	18,6	84,3	17,2	6,3	1,4	127,9
Au 31 décembre 2012 Coût ou juste valeur Amortissements et dépréciations cumulés	19,3	132,7 (41,2)	57,2 (39,9)	23,4 (16,8)	0,9	233,5 (97,9)
Montant net au 31 décembre 2012	19,3	91,5	17,3	6,6	0,9	135,6

17. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont constitués des titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées et des créances qui s'y rattachent directement.

	en Me	2012 en MC			2011							
	Devise de Référence	Juste valeur au 1er janvier	Acquisitions / Cessions	Perte de valeur enregistrée en compte de résultat	Variations de juste valeur par t capitaux propres	Juste valeur au 31 décembre	% de détention	Juste valeur au 1er janvier	Perte de valeur enregistrée en compte de résultat		Juste valeur au 31 décembre	% de détention
Summit Entertainment Lions Gate European News Exchange Autres	Dollar (\$) Dollar (\$) Euro (€)	23,5 - 0,1	(23,5) 1,1 0,1	-	3,2	4,3 0,1 0,1	9,1% 0,4% 20,0% 0,0%	11,4	(7,5)	19,6	23,5 0,1	9,1% 20,0%
TOTAL		23.6	(22.3)		3.2	4.5		11.5	(7.5)	19.6	23.6	

Les actifs disponibles à la vente sont principalement constitués d'actions cotées ainsi que d'investissements dans des sociétés non cotées. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur temporaires sont enregistrées dans le résultat global dans les capitaux propres.

L'analyse de perte de valeur des actifs financiers disponibles à la vente repose sur l'analyse de l'ensemble des informations financières dont le Groupe dispose comme actionnaire minoritaire : comptes et annexes, rapport des auditeurs, extraits des dossiers de conseil le cas échéant, transactions éventuelles sur les titres de ces sociétés, rapport d'expertise, plan d'affaires.

Le 13 janvier 2012, le Groupe a cédé sa participation dans la société Summit Entertainment dans le cadre de son acquisition à 100% par Lions Gate.

Le montant de la réévaluation 2011 des titres de participation non consolidés enregistré en « autres éléments du résultat global » a été recyclé par résultat au cours de l'exercice 2012.

Le Groupe a ainsi enregistré un produit financier de 20,2 M€ et obtenu une participation dans la société Lions Gate valorisée à 1,1 M€ au jour de l'opération.

Cette participation, qui a été réévaluée à sa juste valeur par capitaux propres pour 3,2 M€, s'élève à 4,3 M€ au 31 décembre 2012.

18. Autres actifs financiers

Dans cette catégorie apparaît la partie non éliminée des comptes courants détenus sur les coentreprises. La dette résultant du financement du co-actionnaire est classée en dettes financières en application du principe de non-compensation des actifs et passifs financiers.

Ces comptes courants sont des prêts à taux variables rémunérés sur la base du taux Eonia.

Les produits générés par ces actifs sont comptabilisés au cours de la période en produits financiers.

La comptabilisation initiale de tels prêts se fait à la juste valeur, puis ultérieurement au coût amorti.

Au 31 décembre 2012, apparaît également en autres actifs financiers non courants, la somme de 20 M€ placée sous séquestre par le Football Club des Girondins de Bordeaux au bénéfice de la ville de Bordeaux. Ce dépôt est rémunéré au taux fixe de 1,6 % l'an jusqu'à la livraison du futur stade de Bordeaux prévue en 2015. A cette date, la somme sera rétrocédée à la ville de Bordeaux.

	2012	2011
Comptes courants d'associés	2,4	2,7
Dépréciations des comptes courants d'associés	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Autres actifs financiers	20,0	-
Autres actifs financiers non courants	22,4	2,7
Comptes courants d'associés	0,9	0,1
Dépréciations des comptes courants d'associés	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Autres actifs financiers	0,8	0,8
Autres actifs financiers courants	1,7	0,9

19. Participations dans les coentreprises

Les entreprises dans lesquelles M6 ou une de ses filiales sont co-actionnaires sont les suivantes :

% de détention						
% de détention	2012	2011	Activité			
Série Club	50%	50%	Chaîne numérique Série Club			
TF6	50%	50%	Chaîne numérique TF6			
TF6 Gestion	50%	50%	Gérante de TF6			
HSS Belgique	50%	50%	Emissions de Téléachat			
Panorabanque	50%	50%	Comparateur de banques en ligne			

Les contributions des coentreprises au bilan consolidé du Groupe sont les suivantes :

		2012	2011
Actif non courant		1,4	1,1
Actif courant		5,1	5,7
Passif non courant		(0,6)	(0,0)
Passif courant		(9,1)	(9,2)
Actif net		(3,1)	(2,4)
Contribution par société :			
·		2012	2011
Actif			
	TF6 - Série Club	6,0	6,0
	Autres	0,6	0,8
		6,6	6,8
Passif			
	TF6 - Série Club	(8,3)	(8,1)
	Autres	(1,4)	(1,1)
		(9,7)	(9,2)
Actif net		(3,1)	(2,4)

Les contributions des coentreprises au chiffre d'affaires et au résultat de la période du Groupe sont les suivantes :

		2012	2011
Chiffre d'affaires		18,0	18,8
Résultat net		0,0	(1,3)
Contribution par société :			
		2012	2011
Chiffre d'affaires			
	TF6 - Série Club	12,1	12,6
	HSS Belgique	5,7	6,2
	Autres	0,1	-
		18,0	18,8
Résultat net			
	TF6 - Série Club	(0,1)	(1,0)
	HSS Belgique	0,5	0,6
	Autres	(0,4)	(0,9)
		0,0	(1,3)

20. Participations dans les entreprises associées

Le 28 avril 2011, le Groupe a pris une participation de 34% dans la société QuickSign qui a développé une technologie et une plateforme électronique d'affiliation sécurisée de clients pour des entreprises de services (banques, crédits de consommation...).

	2012	2011
Quote part dans l'actif net des entreprises associées	0,2	0,2
Goodwill Impôts différés	-	-
Contribution à l'actif net Groupe	0,2	0,2

La contribution de QuickSign au résultat net du Groupe est nulle.

21. Stocks

	Stocks de droits de diffusion	Stocks de marchandises	Total 2011
Au 1er janvier 2011, net des dépréciations	160,8	29,1	190,0
Acquisitions	257,0	160,1	417,1
Consommations	(255,1)	(159,6)	(414,7)
(Dotations) / Reprises de dépréciations 2011	2,8	(0,4)	2,4
Au 31 décembre 2011, net des dépréciations	165,5	29,3	194,8
Au 31 décembre 2010			
Coût ou juste valeur	237,7	35,7	273,4
Cumul des dépréciations	(76,9)	(6,5)	(83,4)
Montant net au 31 décembre 2010	160,8	29,1	190,0
Au 31 décembre 2011			
Coût ou juste valeur	239,6	36,2	275,8
Cumul des dépréciations	(74,1)	(6,9)	(81,0)
Montant net au 31 décembre 2011	165,5	29,3	194,8

	Stocks de droits de diffusion	Stocks de marchandises	Total 2012
Au 1er janvier 2012, net des dépréciations	165,5	29,3	194,8
Acquisitions	270,1	148,4	418,5
Consommations	(239,7)	(155,4)	(395,2)
(Dotations) / Reprises de dépréciations 2012	(27,7)	1,6	(26,1)
Au 31 décembre 2012, net des dépréciations	168,2	23,9	192,1
Au 31 décembre 2011			
Coût ou juste valeur	239,6	36,2	275,8
Cumul des dépréciations	(74,1)	(6,9)	(81,0)
Montant net au 31 décembre 2011	165,5	29,3	194,8
Au 31 décembre 2012			
Coût ou juste valeur	269,9	29,2	299,1
Cumul des dépréciations	(101,7)	(5,3)	(107,1)
Montant net au 31 décembre 2012	168,2	23,9	192,1

22. Instruments financiers

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe aux différentes natures de risques décrits ci-après, ainsi que ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion de ces risques.

22.1 Risque de crédit

Il se rapporte au risque de perte financière encouru par le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

CREANCES CLIENTS

L'appréciation du risque n'est pas identique selon les activités du groupe.

Chiffre d'affaires publicitaire

Afin de sécuriser ce chiffre d'affaires, la principale mesure mise en œuvre par la régie M6 Publicité consiste en la réalisation d'enquêtes de solvabilité. Avec l'assistance de sociétés extérieures spécialisées, elles sont menées systématiquement sur les nouveaux clients, et à intervalles réguliers sur les clients récurrents.

Ces derniers représentent la grande majorité des annonceurs. La base d'annonceurs apparaît donc particulièrement stable, avec plus de 90% du chiffre d'affaires réalisé auprès des mêmes clients d'une année sur l'autre. Elle est en outre constituée en majorité de sociétés françaises cotées ou de filiales françaises de groupes internationaux.

Selon le résultat des enquêtes de solvabilité et le montant engagé de la campagne, des conditions de paiement différenciées selon les clients sont mises en place : M6 exige notamment des annonceurs qui ne remplissent pas les critères de solvabilité requis le paiement d'avance des campagnes. Ces dispositions sont prévues dans les Conditions Générales de Vente de la Régie M6 Publicité.

Grâce à cette politique prudente, le risque de non-paiement des créances publicitaires demeure en deçà de 0,5 % du chiffre d'affaires (0,4% en 2011).

Afin de limiter encore ce risque, la Régie M6 Publicité applique des pénalités de retard sur les factures impayées et dispose au sein de ses équipes d'un service chargé du recouvrement des créances.

Chiffre d'affaires hors publicité

Concernant ce chiffre d'affaires, il n'existe pas de risque clients unitaire d'une importance pouvant entamer significativement la rentabilité du Groupe.

Néanmoins, le personnel dédié au recouvrement des créances s'assure tout au long de l'année que tous les moyens sont mis en œuvre pour limiter les défauts de paiement. En plus des relances réalisées par ce personnel, il peut être fait appel le cas échéant à des organismes spécialisés dans le recouvrement.

CONTREPARTIES BANCAIRES

Pour l'ensemble de ses créances, le Groupe ne fait appel ni à la titrisation, ni à la mobilisation ou à la cession de créances.

Le Groupe reste extrêmement attentif à la qualité de ses contreparties bancaires, et particulièrement depuis les vagues de dégradation de novembre 2011 et juin 2012 des agences de notation envers les banques de la zone Euro. Le Groupe s'est attaché à diversifier les dépositaires des fonds communs de placement dans lesquels la trésorerie excédentaire est investie conformément à la politique de placement décrite à la note 22.3.

Le groupe travaille avec des banques européennes de premier plan, bénéficiant chacune d'une notation " investment grade ".

INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS INSCRITS AU BILAN

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Cette exposition est la suivante :

		2	011				Ventilation par caté	égorie d'instruments		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers disponibles à la vente	31,8	(8,2)	23,6	23,6	-	23,6	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	2,7		2,7	2,7	-		-	2,7	-	-
Créances clients	322,8	(30,1)	292,7	292,7	-	-	-	292,7	-	-
Instruments financiers dérivés	0,9		0,9	0,9	-	-	-	-	-	0,9
Autres actifs financiers courants	0,9	-	0,9	0,9	-	-	-	0,9	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	328,6	-	328,6	328,6	328,6	-	-	-	-	-
Autres actifs courants	173,7	(3,9)	169,8	169,8	-	-	-	169,8	-	-
Actifs	861,4	(42,3)	819,2	819,2	328,6	23,6		466,1		0,9

		2	012				Ventilation par cate	égorie d'instruments		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers disponibles à la vente	6,8	(2,4)	4,5	4,5	-	4,5	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	22,4		22,4	22,4	-	-	-	22,4	-	-
Créances clients	301,9	(30,9)	271,0	271,0	-		-	271,0	-	-
Instruments financiers dérivés	-		-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants	1,7	-	1,7	1,7	-		-	1,7	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	315,6	-	315,6	315,6	315,6	-	-	-	-	-
Autres actifs courants	172,2	(6,1)	166,1	166,1	-	-	-	166,1	-	-
Actifs	820,7	(39,4)	781,3	781,3	315,6	4,5		461,2		-

BALANCE AGEE DES ACTIFS FINANCIERS

L'antériorité des actifs financiers à la date de clôture s'analyse comme suit :

		Clé	iture	Ni dépré arrivés à		<= 1	mois	2 - 3	mois
		2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Autres actifs financiers		24,1	3,7	24,1	2,8	-	-	_	-
Créances clients brutes Autres créances brutes		301,9 172,2	322,8 174,6	177,4 164,4	195,6 169,9	62,2 4,4	36,0 2,2	11,1 -	23,2 -
	Total	498,2	501,1	365,9	368,4	66,6	38,2	11,1	23,2

		3 - 6 :	nois	6 - 12	mois	>1	an	Montant dépré	
		2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Autres actifs financiers Créances clients brutes Autres créances brutes		- 11,4 -	- 6,6 -	- 4,8 -	0,8 6,4	- 5,4 -	- 25,0 -	- 29,6 3,4	- 30,0 2,5
	Total	11,4	6,6	4,8	7,2	5,4	25,0	33,0	32,5

^{*} Les « montants bruts dépréciés » correspondent aux montants (TTC) des créances pour lesquelles les dépréciations sont déterminées individuellement. Dans le cas des dépréciations calculées selon un modèle statistique, les créances (TTC) correspondantes sont ventilées par antériorité.

Les créances clients et autres créances sont composées de créances commerciales et d'autres créances liées à l'activité comme les avances et acomptes.

22.2 Risque de liquidité

Celui-ci s'analyse comme le risque que le Groupe encourt s'il n'est pas en mesure d'honorer ses dettes à leur date d'échéance. Afin de gérer le risque de liquidité, le Groupe a mis en place une politique de suivi prévisionnel de sa trésorerie et de ses besoins de financement afin de toujours disposer des liquidités lui permettant de couvrir son passif exigible. Les liquidités sont gérées de façon centralisée permettant ainsi l'optimisation de la ressource financière.

Dans cette perspective et à titre prudentiel, le Groupe dispose d'un encours de lignes de financement mais n'utilise pas de dérivés de crédit.

Au 31 décembre 2012, comme en 2011, aucune ligne de crédit n'a été tirée.

INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS INSCRITS AU BILAN

L'exposition maximale au risque de liquidité à la date de clôture est la suivante :

:	2011	Ventilat	ion par catégorie d'instri	uments
Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
1,4	1,4	-	1,4	-
3,4	3,4	3,4	-	-
1,4	1,4	-	1,4	-
1,5	1,5	-	1,5	-
6,3	6,3	6,3	-	-
341,1	341,1	-	341,1	-
95,7	95,7	-	95,7	-
101,0	101,0		101,0	
16,2	16,2	-	16,2	-
568,0	568,0	9,7	558,3	
	Valeur au bilan 1,4 3,4 1,4 1,5 6,3 341,1 95,7 101,0 16,2	1,4 1,4 3,4 1,4 1,5 1,5 6,3 6,3 341,1 341,1 95,7 95,7 101,0 101,0 16,2 16,2	Valeur au bilan Juste valeur Juste valeur résultat 1,4 1,4 - 3,4 3,4 3,4 1,5 1,5 - 6,3 6,3 6,3 341,1 341,1 - 95,7 95,7 - 101,0 101,0 - 16,2 16,2 -	Valeur au bilan Juste valeur Juste valeur par résultat Dettes au coût amorti 1,4 1,4 - 1,4 3,4 3,4 3,4 - 1,4 1,4 - 1,4 1,5 1,5 - 1,5 6,3 6,3 6,3 - 341,1 341,1 - 341,1 95,7 95,7 - 95,7 101,0 101,0 101,0 16,2 16,2 - 16,2

		2012	Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés			
Dettes financières non courantes	1,7	1,7	-	1,7	-			
Dettes sur immobilisations non courantes	1,8	1,8	-	1,8	-			
Autres dettes non courantes	0,7	0,7	-	0,7	-			
Dettes financières courantes	0,5	0,5	-	0,5	-			
Instruments financiers dérivés	0,2	0,2	-	-	0,2			
Autres passifs financiers courants	3,6	3,6	3,6	-	-			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	373,8	373,8	-	373,8	-			
Autres dettes d'exploitation	59,5	59,5	-	59,5	-			
Dettes fiscales et sociales	89,4	89,4	-	89,4	-			
Dettes sur immobilisations courantes	10,4	10,4		10,4	-			
Passifs	541,6	541,6	3,6	537,9	0,2			

ECHEANCIER DE LIQUIDITE

La ventilation des dettes du Groupe par échéance est la suivante :

	< 1 an		1 - 5 :	ans	> 5	ans	Tota	al
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Dettes financières	0,5	1,5	1,7	1,4	-	-	2,2	2,9
Instruments financiers dérivés	0,2	0,0	-	-	-	-	0,2	0,0
Autres passifs financiers	3,6	6,3	-	3,4	-	-	3,6	9,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	373,8	341,1	-	-	-	-	373,8	341,1
Autres dettes	59,5	95,7	0,7	-	-	-	60,3	95,7
Dettes fiscales et sociales	89,4	101,0	-	-	-	-	89,4	101,0
Dettes sur immobilisations	10,4	16,2	1,8	1,4	-	-	12,2	17,6
TOTAL	537,4	561,7	4,2	6,3			541,6	568,0

22.3 Risque de marché

Il se rapporte au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de définir une stratégie limitant l'exposition du Groupe au risque de marché, sans que le coût de cette stratégie ne s'avère significatif.

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe est exposé au risque de change par le biais des contrats d'achat de droits audiovisuels, et en particulier pour l'activité de distribution de films en salles, ainsi que par le biais des achats du pôle Vente à distance.

La principale devise utilisée pour les transactions sus-citées est le dollar américain, et dans une moindre mesure le dollar canadien.

Afin de se protéger contre des fluctuations aléatoires du marché qui risqueraient de pénaliser son résultat ou de réduire la valeur de son patrimoine, le Groupe a décidé de couvrir ses achats de droits systématiquement dès la signature du contrat. La couverture est alors pondérée en fonction de l'échéance du sous-jacent. Les engagements d'achat de droits sont couverts intégralement.

Le Groupe n'utilise que des produits financiers simples lui garantissant un montant couvert et un taux défini de change. Les instruments utilisés sont pour l'essentiel des achats à terme.

Les flux d'achat en devises ont représenté, comme en 2011, environ 6,7% du montant total des achats de l'année 2012.

Les ventes réalisées en devises ne font pas l'objet de couverture, dans la mesure où elles ne sont pas significatives (moins de 0,1% du chiffre d'affaires).

Analyse de l'exposition au risque de change au 31 décembre 2012

	USD en M€ (1)	CAD en M€ (1)	Total
Actifs	5,0	0,9	5,9
Passifs	(3,2)	(0,0)	(3,2)
Hors bilan	(26,4)	-	(26,4)
Position avant gestion	(24,7)	0,9	(23,8)
Couvertures	21,8	(0,7)	21,1
Position nette après gestion	(2,9)	0,2	(2,7)
(1) valorisé au cours de clôture soit :	1,3163	1,2974	

L'exposition du Groupe est couverte à 90 %.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Pour couvrir les risques de marché, le Groupe a procédé au cours de l'année à 34 nouvelles couvertures de change de ses passifs libellés en dollars US pour une valeur totale de 40,9 M€ correspondant à la totalité des engagements pris au cours de la période.

L'exposition nette en devises, après prise en compte des couvertures pour l'ensemble du Groupe, est une position acheteuse de dollars US de 2,9 M€ et vendeuse de dollars canadien de 0,2 M€. Le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une évolution défavorable et uniforme de 10 centimes d'euro contre les dollars US et canadien serait de 0,3 M€.

En 2011 le Groupe avait par ailleurs accordé par le biais de sa filiale SND un prêt de 1,2 million de dollars canadiens à un producteur pour une durée initiale de 21 mois. Le remboursement doit avoir lieu au 1^{er} semestre 2013. Ce prêt a fait l'objet d'une couverture pour 75% de sa valeur.

RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le Groupe est exposé aux risques liés à l'évolution des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux relatif à la position nette de trésorerie du Groupe est établie en fonction de la situation consolidée et des conditions de marché.

L'objectif principal de la politique de gestion du risque de taux est d'optimiser le coût de financement du Groupe et de maximiser les produits de trésorerie.

Les principales caractéristiques des actifs financiers et dettes financières sont les suivantes :

Echéancier des actifs financiers et des dettes financières au 31/12/2012

en M€	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Actifs financiers à taux variable	317,3	2,4	-	319,7
Autres actifs financiers à taux fixe	=	20,0	-	20,0
Total actifs financiers	317,3	22,4	-	339,7
Passifs financiers à taux variable		(0,8)	-	(0,8)
Autres passifs financiers à taux fixe	(0,5)	(0,9)	-	(1,4)
Total dettes financières	(0,5)	(1,7)	-	(2,2)

Au 31 décembre 2012, la position nette à taux variable du Groupe est un actif de 318,9 M€. Elle est constituée principalement de placements en OPCVM de trésorerie monétaires et en dépôts à terme.

Le financement apporté par le Groupe à ses filiales en contrôle conjoint est traité comme un actif financier à hauteur de la quote-part de détention par le coactionnaire. A contrario, le financement apporté par le coactionnaire dans ces sociétés sous contrôle conjoint est reporté en dette financière dans la même proportion.

L'impact d'une hausse des taux de 1 % (cent points de base) serait de +3,2 M€ en année pleine sur le résultat financier ; en revanche, une baisse des taux d'intérêts de 1 % (cent points de base) entraînerait une baisse du résultat financier de 3,2 M€ en année pleine.

POLITIQUE DE PLACEMENT

La politique de placement du Groupe vise à disposer de disponibilités pouvant être rapidement mobilisées sans prise de risque sur le capital placé. L'approche du Groupe est résolument prudente et non spéculative.

Les supports sur lesquels le Groupe investit répondent jusqu'à ce jour aux critères définis par la norme IAS 7 - *Tableau des Flux de Trésorerie*.

Les placements correspondants sont donc considérés comme des équivalents de trésorerie car liquides, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

La question du risque de contrepartie s'est posée avec une acuité particulière en 2012 comme en 2011, à la suite de la dégradation de la note de nombreux établissements européens de premier plan. Dans ce contexte, le Groupe a été particulièrement vigilant dans le processus de sélection de ses supports et dans la diversification des contreparties, dépositaires et sociétés de gestion.

Certaines règles prudentielles ont en outre été édictées dans le cadre des placements de trésorerie du Groupe :

- ne pas investir plus de 20% de ses disponibilités auprès d'une même société de gestion (ou d'une même société émettrice dans le cas des billets de trésorerie);
- retenir des banques dépositaires des placements notées en "investment grade" (minimum BBB-) :
- ne pas détenir plus de 5% de l'actif d'un fonds (ratio d'emprise);
- investir dans des fonds ayant les caractéristiques suivantes :
 - dans le cas d'une société de gestion avec laquelle le Groupe est en relation d'affaire depuis moins de deux ans, le fonds investi doit exister depuis au moins deux ans;
 - l'actif géré par le fonds maître s'élève à au moins 500 millions d'euros ;
 - la volatilité annuelle du fonds est inférieure à 0,25%;
 - concernant la corrélation de la volatilité du fonds avec celle de l'indice de référence du fonds, l'écart de volatilité doit être inférieur à 5 points de base ;
 - la quasi-totalité des titres notés détenus par le fonds (97%) doit faire l'objet d'une notation en A2;
 - le pourcentage des titres non notés doit rester inférieur à 5% du total du fonds.

Néanmoins, compte tenu du niveau actuel de trésorerie du Groupe et de la courbe des taux, le Groupe se garde la faculté afin de dynamiser les revenus issus de sa trésorerie :

- d'une part, de déroger ponctuellement et dans des proportions limitées à une des règles énoncées précédemment dès lors que les autres règles prudentielles sont strictement respectées, et plus particulièrement en portant à 30% l'investissement de ses disponibilités dans une même société de gestion ou en investissant dans des supports notés au moins B+;
- d'autre part, d'investir, dans le respect des principales règles prudentielles énoncées précédemment, sur des supports pouvant ne pas être qualifiés d'équivalents de trésorerie.

En 2012, le Groupe a porté son investissement dans une contrepartie notée A⁺ à 35%, afin de profiter de taux de rémunération très attrayants.

Un suivi de l'ensemble des valeurs sur lesquelles la trésorerie du Groupe est investie, ainsi qu'une liste de valeurs sur lesquelles le Groupe serait susceptible d'investir, sont réalisés quotidiennement. Sur cette base, il est procédé à un arbitrage afin de privilégier les fonds à la fois les plus réguliers et les plus rentables, dans le cadre des contraintes énoncées ci-dessus.

Les rendements des placements, ainsi contrôlés régulièrement, sont communiqués à la direction une fois par mois. Un reporting précis des différents risques de ces placements est également diffusé tous les trimestres.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Ils sont classés en actifs financiers courants lorsque la valeur de marché de ces instruments est positive et classés en passifs financiers courants lorsque leur valeur de marché est négative.

JUSTE VALEUR

Les positions nettes au bilan des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

	2012	2011
Achats à terme	Juste valeur	Juste valeur
Métropole Télévision	=	-
SND	(0,2)	0,7
HSS	(0,0)	0,2
TOTAL	(0,2)	0,9

ÉCHEANCES

Les échéances des instruments de couverture (valorisés en euro au cours de couverture à terme) sont les suivantes:

		2012			2011	
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans
Métropole Télévision	-	-	-	0,3	0,3	-
SND	18,0	18,0		23,6	23,1	0,5
HSS	4,6	4,6	-	4,5	4,5	-
TOTAL	22,6	22,6	-	28,4	27,9	0,5

22.4 Effet en résultat des instruments financiers

Les effets en résultat des instruments financiers sont les suivants :

	2011			Ventilation par cate	egorie d'instruments		
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Impact sur le résultat financier	10,5						
Total des produits d'intérêts	5,1	0,0	-	-	5,1	-	-
Total des charges d'intérêts	(0,1)	-	-	-	-	(0,1)	-
Réévaluation	(0,5)	0,0	-	-	-	-	(0,6
Profits ou pertes nets	6,0	(1,5)	7,5	-	-	-	
Résultat de cession	-		-	-	-	-	-
Impact sur le résultat d'exploitation	(10,9)						
Profits ou pertes nets	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation nette	(10,9)	-	(7,5)	-	(3,4)	-	-
Gain net / (Perte nette)	(0,5)	(1,4)	(0,0)		1,6	(0,1)	(0,6
	2012			Ventilation par cate	égorie d'instruments		
	2012 Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Ventilation par cate Placements détenus jusqu'à leur échéance	égorie d'instruments Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Impact sur le résultat financier	Effet en résultat			Placements détenus jusqu'à			
impact sur le résultat financier Total des produits d'intérêts	Effet en			Placements détenus jusqu'à			
impact sur le résultat financier Total des produits d'intérêts Total des charces d'intérêts	Effet en résultat			Placements détenus jusqu'à	Prêts et créances	amorti 	
Total des produits d'intérêts	Effet en résultat 24,9 5,7 (0,1)	résultat -		Placements détenus jusqu'à	Prêts et créances		dérivés - - -
Total des produits d'intérêts Total des charges d'intérêts Réévaluation	Effet en résultat 24,9 5,7 (0,1) (0,2)	résultat (0,1)		Placements détenus jusqu'à	Prêts et créances	amorti	dérivés - - -
Total des produits d'intérêts Total des charges d'intérêts	Effet en résultat 24,9 5,7 (0,1)	résultat -		Placements détenus jusqu'à	Prêts et créances	amorti	dérivés - - -
Total des produits d'intérêts Total des charges d'intérêts Réévaluation Profits ou pertes nets	Effet en résultat 24,9 5,7 (0,1) (0,2) (0,8)	résultat (0,1) (0,8)	à la vente	Placements détenus jusqu'à	Prêts et créances	amorti	dérivés - - -
Total des produits d'intérêts Total des charges d'intérêts Révaluation Profits ou pertes nets Résultat de cession	Effet en résultat 24,9 5,7 (0,1) (0,2) (0,8) 20,2	résultat (0,1) (0,8)	à la vente	Placements détenus jusqu'à	Prêts et créances	amorti	dérivés - -
Total des produits d'intérêts Total des charges d'intérêts Réévaluation Profits ou pertes nets Résultat de cession Impact sur le résultat d'exploitation	Effet en résultat 24,9 5,7 (0,1) (0,2) (0,8) 20,2 (6,6)	résultat (0,1) (0,8)	à la vente	Placements détenus jusqu'à	Prêts et créances 5,7	amorti	

23. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2012	2011
Diagram de het annul annul de Dannul di Anti-		05.0
Placement de trésorerie auprès de Bayard d'Antin	-	35,0
FCP et SICAV monétaires	302,8	280,8
Trésorerie en banque	12,8	12,8
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	315,6	328,6

La trésorerie et les valeurs mobilières de placement sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur (juste valeur par résultat) conformément à la norme IAS 7. Les FCP et SICAV monétaires ne comportent pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31 décembre 2012.

En application de la politique de placement décrite précédemment, la quasi-intégralité des sommes est placée en FCP de trésorerie d'une durée moyenne inférieure à 90 jours, billets de trésorerie, dépôts à terme, auprès de contreparties de qualité « investment grade ».

Au 31 décembre 2012, aucun montant n'est placé auprès de Bayard d'Antin, partie liée, au titre de la convention de placement renouvelée le 15 novembre 2012.

24. Capitaux propres

24.1 Politique de gestion du capital

La gestion des capitaux propres du Groupe se rapporte essentiellement à la politique de distribution de dividendes et plus généralement de rémunération des actionnaires de Métropole Télévision. A ce titre, le Groupe veille à maintenir un niveau suffisant de trésorerie pour faire face au financement courant de son exploitation ainsi qu'aux investissements de croissance. Le groupe dispose depuis la cession des titres Canal+ France d'une trésorerie excédentaire, au-delà des contraintes décrites ci-dessus, qui lui ouvre un potentiel d'investissement significatif.

Dans cette perspective, et par prudence à l'égard du risque de liquidité, M6 a mis en place au cours de l'année 2008 deux lignes de crédit bancaire pour un montant cumulé de 85 M€ : l'une de ces lignes, d'un montant de 35 M€, est arrivée à échéance au cours de l'exercice 2011 et n'a pas été renouvelée à ce jour. Le Groupe a également mis en place une ligne de crédit auprès de son actionnaire principal (Bayard d'Antin) pour 50 M€ maximum.

En 2012, aucune de ces lignes de crédit n'a été tirée.

Concernant la rémunération des actionnaires, le Groupe s'est fixé pour objectif de distribuer un dividende de l'ordre de 80% du bénéfice net (des activités poursuivies, part du Groupe) par action. Une distribution exceptionnelle de dividendes peut néanmoins être envisagée quand le Groupe a dégagé des profits de nature exceptionnelle, notamment compte tenu de cessions d'actifs ou d'activités non poursuivies.

En outre, le Directoire de Métropole Télévision dispose d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2011 pour faire racheter par la société ses propres actions en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Métropole Télévision par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions;

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2011.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et dans le respect de cette autorisation :

- M6 a racheté pour annulation 500 000 de ses actions, soit 0,4% du capital, pour un montant total de 4,9 M€. L'intégralité de ces actions a été détruite afin de ramener le capital de 126 383 964 à 125 883 964 actions :
- M6 est intervenu sur le marché au titre du contrat de liquidité ;
- M6 a acheté et livré des actions au titre de ses plans d'attribution d'actions gratuites.

Par ailleurs et dans la perspective des prochaines livraisons d'actions gratuites 2013, Métropole Télévision a conclu un contrat d'achat à terme d'actions propres portant sur 330 000 actions, avec comme échéance le 26 juillet 2013.

Par ailleurs, bien que disposant d'autorisations données par l'Assemblée Générale des actionnaires afin de procéder dans des cas définis à une augmentation de son capital (par émission d'actions ordinaires et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital), la société n'envisage pas à ce jour d'émettre de nouvelles actions, sauf dans le cadre de l'exercice des options de souscription d'actions.

La société entre par ailleurs dans le champ de l'article 39 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, ainsi que de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001, qui précisent qu'aucune personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir directement ou indirectement plus de 49% du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre. Il en résulte que toute décision susceptible d'entraîner la dilution ou la relution des actionnaires existants doit être appréciée au regard de cette contrainte légale spécifique.

24.1 Actions composant le capital de Métropole Télévision

en milliers	Actions ordinaires érnises	Titres autodétenus	Actions en circulation
Nombre d'actions au 1er janvier 2011	128 958	460	128 498
Exercice des options d'achat et de souscription d'actions	4	-	
Variation des actions propres :			
 détenues à des fins d'attribution d'actions gratuites 		(352)	
- détenues dans le cadre du contrat de liquidité		39	
Application du programme de rachat d'actions pour annulation	(2 578)	-	
Nombre d'actions au 31 décembre 2011	126 384	147	126 237
Exercice des options d'achat et de souscription d'actions	-	-	
Variation des actions propres :			
- détenues à des fins d'attribution d'actions gratuites		518	
- détenues dans le cadre du contrat de liquidité		(12)	
Application du programme de rachat d'actions pour annulation	(500)	-	
Nombre d'actions au 31 décembre 2012	125 884	653	125 231

Les actions composant le capital de Métropole Télévision sont toutes des actions ordinaires avec un droit de vote simple. Elles sont entièrement libérées.

Trois plans de souscription d'actions et cinq plans d'attribution d'actions gratuites, accordés à certains cadres et cadres dirigeants du Groupe, sont en place au 31 décembre 2012 (cf. note 9).

24.2 Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés et des écarts de conversion sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et sont cumulées en capitaux propres dans la rubrique « autres réserves ».

Les variations des pertes et gains actuariels sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et sont cumulées en capitaux propres dans la rubrique « réserves consolidées ».

L'impact net d'impôt sur les capitaux propres en autres réserves et réserves consolidées s'analyse comme suit :

Solde au 1er janvier 2011	(4,6)
Nouvelles couvertures	(2,0)
Variations des anciennes couvertures	(0,1)
Échéances des couvertures	(0,3)
Variation sur les actifs disponibles à la vente	15.6
Variation sur les retraites	0,2
Total des variations de la période	13,3
Solde au 31 décembre 2011	8,7
Nouvelles couvertures	(0,1)
Variations des anciennes couvertures	-
Échéances des couvertures	3,3
Variation sur les actifs disponibles à la vente	(14,7)
Variation sur les retraites	1,3
Autres mouvements	0,9
Total des variations de la période	(9,4)
Solde au 31 décembre 2012	(0,6)

La variation de - 14,7 M€ des actifs disponibles à la vente correspond à la cession des titres Summit Entertainment et à la réévaluation des titres Lions Gate.

25. Dettes financières

Les variations de l'endettement sont les suivantes :

	2012	2011
Dettes bancaires	_	
Crédit bail Autres	0,8 0,9	- 1,4
Total dettes financières non courantes	1,7	1,4
Dettes bancaires Crédit bail Autres	- 0,5 -	- - 1,5
Total dettes financières courantes	0,5	1,5

La ventilation par échéance des dettes financières est présentée en note 22.2.

Le solde des dettes financières se compose principalement :

- du contrat de location longue durée de Métropole Production pour un montant de 1,3 M€;
- de la quote-part de dettes des sociétés co-détenues (0,6 M€) (cf. note 19) ;
- d'avances conditionnées portées par SNC pour un montant total de (0,2 M€).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

La dette de location financement se décompose de la façon suivante :

	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Au 31 décembre 2012				
Paiements au titre de la location Charges financières	0,5 (0,0)	0,9 (0,1)	-	1,4 (0,1)
Valeur actuelle nette de la dette de location-financement	0,5	0,8	-	1,3

Le Groupe dispose actuellement d'une ligne bancaire à moyen terme pour un montant total de 50 M€, afin de se prémunir du risque de liquidité tel que décrit en note 22.2.

Les conditions de tirage de la ligne de crédit du Groupe sont encadrées principalement par :

- une clause de changement de contrôle ;
- des clauses de ratios financiers qui sont les suivants :
 - dettes nettes / fonds propres < 1;
 - dettes nettes / Ebitda < 2;
 - Ebitda / frais financiers > 8.

Le Groupe respecte l'ensemble de ces clauses.

Au 31 décembre 2012, cette ligne n'est néanmoins pas tirée et n'a pas été utilisée au cours de l'année.

Le Groupe a également mis en place une ligne de crédit auprès de son actionnaire principal (Bayard d'Antin) pour 50 M€ qui n'a pas été tirée au 31 décembre 2012 ni utilisée au cours de l'année.

26. Autres passifs financiers

Dans la perspective de la prochaine livraison d'actions gratuites, Métropole Télévision a conclu en 2011 un contrat d'achat à terme d'actions propres portant sur 330 000 actions, avec comme échéance le 26 juillet 2013 (cf. notes 9 et 24.1).

Au 31 décembre 2012, la valeur actualisée de ce passif financier s'élève à 3,6 M€.

Au 31 décembre 2011, l'engagement d'achat à terme portait sur 737 000 actions pour une valeur actualisée de 9,7 M€ (dont 3,4 M€ à plus d'un an). 407 000 actions ont été livrées sur l'exercice 2012.

En application de l'IAS 32 *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, cet engagement a été reconnu pour sa valeur actuelle comme un passif financier en contrepartie des capitaux propres (autres réserves).

27. Indemnités de départ en retraite

Le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation la norme IAS 19 amendée. L'impact sur les comptes consolidés n'est pas significatif (14 K€) et concerne le solde des modifications de régimes restant à amortir au 31 décembre 2011.

Les engagements pris au titre des indemnités de départ en retraite ne sont pas couverts par un contrat d'assurance ou des actifs dédiés.

PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

en %	2012	2011
Taux d'actualisation	2,80	4,75
Augmentations de salaires futures *	2,69	3,60
Taux d'inflation	2,00	2,00
* médiane établie en fonction de l'âge et du statut		

Le taux d'actualisation est établi pour une duration moyenne de 10 ans avec pour référence l'indice lboxx € corporate bonds AA 10+.

CHARGES COMPTABILISEES DANS LE COMPTE DE RESULTAT

	2012	2011
Coût du service courant Coûts des intérêts sur l'obligation	(0,9) (0,4)	(0,7) (0,4)
Dépense nette	(1,3)	(1,0)

PROVISION ET VALEUR ACTUALISEE DE L'OBLIGATION

	2012	2011
Obligation à l'ouverture	8,5	7,7
Coût du service courant, réductions/cessations	0,9	0,7
Coûts des intérêts sur l'obligation	0,4	0,4
Prestations versées	(0,4)	(0,0)
Ecarts actuariels - Changements d'hypothèse financière	1,8	(0,3)
Ecarts actuariels - Changements d'hypothèse démographique	(2,7)	
Ecarts actuariels - Effet d'expérience	(1,1)	-
Variation de périmètre	(0,0)	0,1
Obligation à la clôture	7,4	8,5

Le montant des écarts actuariels cumulés comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève à 1,5 M€ au 31 décembre 2012.

TESTS DE SENSIBILITE AUX HYPOTHESES

Les calculs de sensibilité effectués sur les engagements de retraite donnent les résultats suivants :

	+ 0,5%	- 0,5%
Sensibilité de l'obligation à la clôture :		
à la variation du taux d'actualisation	6,9	8,0
à la variation du taux d'augmentation des salaires	8.0	6.9

28. Provisions

Les provisions ont évolué de la façon suivante entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2012 :

		Provisions pour retraite (1)	Provisions sur pertes des entreprises associées	Provisions pour restructuration	Provisions pour litiges (2)	Provisions sur droits hors bilan (3)	Autres provisions pour charges (4)	Total
Au 1er janvier 2011		7,7	-	0,2	20,1	47,1	30,1	105,1
Acquisitions de filiales Cessions de filiales					0,6			0,6
Dotation annuelle Utilisation Reprise non utilisée		1,1		(0,0)	13,0 (2,3) (5,7)	32,9 (23,3) (4,4)	8,5 (4,9) (11,1)	55,4 (30,5) (21,2)
Autres variations		(0,3)						(0,3)
Au 31 décembre 2011		8,5	-	0,1	25,6	52,4	22,5	109,1
Acquisitions de filiales Cessions de filiales Dotation de la période Utilisation Reprise non utilisée Autres variations		1,4 (0,4) (0,0) (2,0)		0,4 (1,3) (0,1) 1,6	10,7 (5,4) (4,3) (1,8)	20,3 (26,7) (8,0)	9,6 (5,3) (2,1) 0,1	42,3 (39,2) (14,5) (2,1)
Au 31 décembre 2012		7,4	-	0,7	24,8	37,9	24,7	95,6
	Courant 2011 Non courant 2011	- 8,5	- -	0,1	25,6	52,4	22,5	100,6 8,5
	Total	8,5	-	0,1	25,6	52,4	22,5	109,1
	Courant 2012 Non courant 2012	- 7,4	- -	0,7	24,8	37,9 -	24,7	88,2 7,4
	Total	7,4	-	0,7	24,8	37,9	24,7	95,6

Aux 31 décembre 2012 et 2011, les provisions se ventilent de la façon suivante :

	2012	2011
(1) Provisions pour retraite : - Antenne M6 - Diversifications	5,2 1,9	6,0 2,1
- Chaînes Numériques ••	0,3 7,4	0,4 8,5
(2) Provisions pour litiges :	.,.	0,0
- Antenne M6 - Diversifications - Chaînes Numériques	10,1 9,6 5,2	9,5 13,2 3,0
_	24,8	25,6
(9) Provisions sur droits hors bilan : - Antenne M6 - Diversifications	29,8	37,8 1,5
- Diversincations - Chaînes Numériques	8,1	13,1
	37,9	52,4
(4) Autres provisions pour charges :		
- Antenne M6 - Diversifications - Chaînes Numériques - Charges non affectées	10,4 9,6 1,2 3,6	11,2 9,3 1,5 0,6
	24,7	22,5

Les litiges inclus dans le poste « provisions pour litiges » se rapportent à l'ensemble des procédures judiciaires engagées contre une ou des sociétés du Groupe et pour lesquelles une issue défavorable pour le Groupe est probable. Dans une très grande majorité des cas, le litige a dépassé le stade du précontentieux et est en cours d'examen, de jugement ou d'appel par les tribunaux compétents (commerce, prud'hommes, instance, correctionnel ou cour de cassation).

Les informations complémentaires relatives aux litiges en cours ne sont pas présentées individuellement dans la mesure où la communication de ces éléments pourrait être préjudiciable au Groupe.

Les provisions sur droits hors bilan se rapportent à une perte de valeur de droits de diffusion que le Groupe s'est engagé à acquérir mais qui ne figurent pas encore en stocks au bilan.

En effet, la charge résultant de la probabilité de non-diffusion d'un droit non ouvert (et donc classé en engagement hors bilan), ne pouvant être constatée à travers la dépréciation d'un actif au bilan, est donc reconnue par le biais d'une provision pour risques et charges.

Cette dépréciation d'un droit non ouvert s'inscrit dans la logique de fonctionnement du marché des droits audiovisuels puisque les chaînes de télévision sont généralement engagées dans des accords d'approvisionnement avec des producteurs sur des productions futures sans qu'elles aient la certitude que l'ensemble de ces dernières soient de qualité homogène et diffusable au regard de leurs lignes éditoriales et de leurs cibles d'audience.

Les chaînes peuvent également être engagées à diffuser un programme de flux ou un événement dont le potentiel d'audience et d'image ne porte pas les recettes publicitaires à un niveau permettant de couvrir le coût complet du programme.

La perte de valeur du droit peut recouvrir :

- le cas d'une diffusion improbable : le programme ne pourra être diffusé faute de potentiel d'audience :
- le cas d'une insuffisance de recettes nettes dans la fenêtre de diffusion du programme.

Dans tous les cas, les dépréciations sont appréciées dans le cadre d'une revue de portefeuille, titre par titre, au regard des objectifs d'audience et de recettes attachés à chaque programme, définis par les directions des programmes des chaînes du Groupe.

Les « autres provisions pour charges » se rapportent à des coûts que le Groupe devrait supporter dans le cadre de l'exécution d'un contrat ou de ses obligations réglementaires et fiscales sans qu'à ce stade les

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

sommes dues ne soient exigibles ou n'aient été exigées, notamment dans le cadre d'une procédure contentieuse ou judiciaire.

Les montants reportés pour ces trois natures de provisions correspondent à la meilleure estimation possible de la sortie de ressources futures pour le Groupe compte tenu des réclamations des plaignants, des jugements déjà prononcés le cas échéant ou de l'appréciation de la direction au regard d'expériences similaires et/ou des calculs réalisés par la direction financière.

Le Groupe considère que les échéances de décaissements liées à ces provisions s'inscrivent dans le cadre du cycle normal de l'exploitation du Groupe, ce qui justifie la classification de ces provisions en provisions courantes.

29. Actifs et passifs éventuels

A. ACHATS DE DROITS ET ENGAGEMENTS DE COPRODUCTIONS (NETS)

Ces engagements se rapportent :

- aux engagements d'achats sur des droits non encore produits ou achevés ;
- aux engagements contractuels sur les coproductions en attente d'acceptation technique ou de visa d'exploitation, déduction faite des acomptes versés.

Ils sont exprimés nets des avances et acomptes versés à ce titre pour les droits correspondants non encore enregistrés en stocks.

B. TRANSPORT D'IMAGES, LOCATION SATELLITE ET TRANSPONDEURS

Ces engagements sont relatifs à la fourniture de services de télédiffusion et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées pour la diffusion numérique.

Ces engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restant dus jusqu'à leur échéance.

C. BAUX NON RESILIABLES

Il s'agit des paiements futurs minimaux pour des contrats de location simple non résiliables et en cours à la clôture de l'exercice. Ils se rapportent pour l'essentiel à des locations immobilières.

D. RESPONSABILITE SUR PASSIF DES SOCIETES EN NOM COLLECTIF

Dans la mesure où les associés d'une société en nom collectif répondent indéfiniment et solidairement des dettes portées par la société, le Groupe présente en engagements hors bilan donnés le total du passif des sociétés en nom collectif qu'il détient, retraité des comptes de régularisation ainsi que des comptes courants d'associés, et en engagements hors bilan reçus la quote-part de ce passif détenu par les autres associés.

E. VENTES DE DROITS

Ces engagements recouvrent les contrats de ventes de droits de diffusion non encore disponibles au 31 décembre 2012.

F. CONTRATS DE DIFFUSION

Ces engagements concernent les contrats de diffusion des chaînes du Groupe auprès de Canal+ France et des autres distributeurs.

Ces engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restant dus jusqu'à leur échéance certaine ou probable.

Les actifs immobilisés du Groupe ne sont assortis d'aucun nantissement ou hypothèque.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES							
	< 1 an	> 1 an	Total 2012	Total 2011	Conditions de mise en œuvre		
Engagements donnés							
Achats de droits et engagements de coproductions (bruts) Avances versées au titre des achats de droits et engagements de coproductions Achats de droits et engagements de coproductions (nets)	241,3 (13,5) <i>227,8</i>	425,2 (52,9) <i>372,3</i>	666,5 (66,4) 600,1	741,4 (76,2) <i>665,2</i>	Contrats signés		
Transport d'images, location satellites et transpondeurs Baux non résiliables	32,2 6,8	72,0 17,6	104,2 24,4	100,3 30,3	Contrats signés Baux		
Responsabilité sur passif des sociétés en nom collectif Autres	- 5,1	6,6 6,9	6,6 12,0	6,6 53,6	Liquidation de la SNC		
Total des engagements donnés	271,8	475,4	747,2	856,0			
Engagements recus							
Responsabilité sur passif des sociétés en nom collectif	_	6.6	6.6	6.6	Liquidation de la SNC		
Ventes de droits Contrats de diffusion	8,9 24.4	4,8 24.4	13,7 48.8	6,8 72.5	Échéances annuelles Contrats signés		
Autres	2,9		2,9	5,9	Contrato dignos		
Total des engagements reçus	36,3	35,7	72,0	91,8			

Au 31 décembre 2012, les engagements donnés par le groupe s'élèvent à 747,2 M€ contre 856,0 M€ au 31 décembre 2011.

Cette diminution des engagements donnés (- 108,8 M€) résulte principalement des évolutions suivantes :

- les engagements d'achats de droits et engagements de coproductions nets des avances versées ont reculé de 65,1 M€: en effet, la valeur totale des droits sortis des engagements car inscrits au bilan en stocks s'avère supérieure à celle des nouveaux engagements conclus au cours de l'exercice 2012;
- les engagements en lien avec les contrats de transport et de diffusion des chaînes s'élèvent à 104,2 M€ en hausse de 3,9 M€ par rapport au 31 décembre 2011 ;
- la garantie de 20 M€ donnée par le Groupe en 2011 au titre du nouveau stade de Bordeaux a donné lieu au versement de la somme sur un compte séquestre au profit de la ville de Bordeaux en février 2012.

Au 31 décembre 2012, les engagements reçus par le groupe s'élèvent à 72,0 M€ contre 91,8 M€ au 31 décembre 2011.

La variation résulte principalement de l'évolution (- 23,7 M€) des engagements au titre de la distribution des chaînes du Groupe, à mesure de l'exécution des contrats.

30. Parties liées

30.1 Identification des parties liées

Les parties liées au Groupe sont les sociétés non consolidées, les coentreprises et les entreprises associées, RTL Group, actionnaire du Groupe à hauteur de 48,46%, Bertelsmann AG, actionnaire de RTL, les mandataires sociaux et les membres du Conseil de Surveillance.

30.2 Transactions avec les actionnaires

PRET AUX ACTIONNAIRES

Aux termes d'une convention de placement de trésorerie signée entre Bayard d'Antin SA et Métropole Télévision, dont la première mise en œuvre date du 1^{er} décembre 2005, la société Métropole Télévision a la possibilité de prêter ses disponibilités de trésorerie à la société Bayard d'Antin soit au jour le jour, soit

en bloquant une partie de ce prêt sur une période ne pouvant excéder 3 mois. La rémunération prévue par cette convention est conforme aux conditions du marché. Le Groupe garde également la possibilité d'emprunter auprès de Bayard d'Antin, pour autant que le montant emprunté n'excède pas 48% des montants empruntés auprès des établissements bancaires, pour des périodes allant de 1 semaine à 3 mois ; les conditions financières sont conformes aux conditions de marché.

Le renouvellement de cette convention a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 6 novembre 2012 pour 12 mois.

Afin de respecter la politique de placement de Métropole Télévision (décrite en note 22.3), le placement à Bayard d'Antin ne peut excéder un certain ratio des liquidités bancaires du Groupe Métropole Télévision.

Au 31 décembre 2012, il n'y a pas eu de placement de trésorerie effectué auprès de Bayard d'Antin.

TRANSACTIONS COURANTES

	2012		2011	
	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)
Ventes de biens et services Achats de biens et services	6,1 (19,9)	- (0,9)	4,4 (24,0)	0,1 (0,7)

Les transactions courantes effectuées avec les actionnaires ont été conclues à des conditions normales de marché, étant précisé que les achats se rapportent essentiellement à des programmes acquis auprès de sociétés de production de RTL Group.

Les positions nettes au bilan résultant de ces ventes et achats sont les suivantes :

	2012		2011	
	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)
Créances Dettes	7,3 7,5	- 0,2	8,1 7,3	0,1 0,4

OPERATIONS SPECIFIQUES

Aucune opération spécifique n'a été conclue par le Groupe avec ses actionnaires au cours de l'exercice 2012.

30.3 Transactions avec les coentreprises

Les transactions suivantes ont été réalisées entre les filiales du Groupe et les coentreprises (TF6, Série Club, Panorabanque et HSS Belgique) :

à 100%	2012	2011
Ventes de biens et services	11,5	9,5
Produits financiers	=	=
Achats de biens et services	-	-

Les ventes et les achats effectués avec les coentreprises ont été conclus à des conditions normales de marché.

Les positions nettes au bilan résultant de ces ventes et achats sont les suivantes :

	2012	2011
à 100%		
Créances	4,6	3,1
dont financement	1,2	1,0
Dettes	2,9	4,6
dont financement	2,0	3,1

Les créances relatives au financement sont constituées des quote-parts des résultats des sociétés de personnes auprès de leur société mère.

30.4 Transactions avec les entreprises associées

Il n'y a pas eu de transactions significatives au cours de l'exercice 2012 avec la société QuickSign.

30.5 Transactions avec les dirigeants

La rémunération versée au cours de l'année 2012 aux membres du Directoire représente un total de 3 957 050 € et se ventile en une part fixe pour 2 146 398 €, une part variable pour 1 410 652 € et une part exceptionnelle pour 400 000 €.

Au cours de l'année 2012, il n'y a pas eu de nouvelle attribution d'options de souscription d'actions. En revanche, 44 000 actions gratuites ont été attribuées aux membres du Directoire en juillet 2012.

Dans cette même période, dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites du 25 mars 2010, 22 000 actions gratuites ont été livrées aux membres du Directoire. Dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites du 27 juillet 2010, 27 830 actions gratuites ont été livrées aux membres du Directoire (membres à la date d'attribution).

Par ailleurs, au même titre et dans les mêmes conditions que les salariés du Groupe, les membres du Directoire pourront bénéficier d'une indemnité légale de fin de carrière dont le coût global et les modalités de détermination sont décrits en note 4.14 du document de référence 2012.

Les membres du Conseil de Surveillance ont été rémunérés par des jetons de présence à hauteur de 226 000 €. En outre, les personnes physiques membres du Conseil de Surveillance ou représentant une personne morale membre du Conseil de Surveillance détenaient à titre personnel 122 657 actions du Groupe au 31 décembre 2012.

Les rémunérations globales allouées aux principaux dirigeants au titre de leurs fonctions dans le Groupe telles que visées par la norme IAS 24.17 sont les suivantes :

En millions d'euros	2012	2011
Avantages à court terme		
Eléments de salaire	3,7	3,4
Autres avantages à court terme	0,0	0,0
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Paiements fondés sur des actions	0,4	0,4
Total	4,0	3,8

Une information détaillée sur les rémunérations figure par ailleurs en note 2.3 du rapport de gestion.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

31. Événements post clôture

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel vient, officiellement, lors de sa réunion du 8 janvier 2013, de proroger les autorisations de diffusion en définition standard des chaînes TF1, M6 et Canal+. Les trois chaînes bénéficient d'une autorisation d'une durée de 5 ans.

Aucun autre événement important n'a été relevé depuis le 1^{er} janvier 2013, susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine du Groupe.

32. Périmètre

	_		2012		2011	
Société	Forme	Activité	% de contrôle	Méthode de consolidation	% de contrôle	Méthode de consolidation
ANTENNE M6						
Métropole Télévision - M6	SA	Société mère		IG	_	IG
M6 Publicité	SASU	Régie publicitaire	100.00 %	IG	100.00 %	IG
M6 Créations	SAS	Production d'œuvres audiovisuelles	100,00%	IG	100,00%	IG
M6 Bordeaux	SAS	Décrochage local	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Toulouse	SAS	Décrochage local	100,00 %	IG	100,00 %	IG
C. Productions	SA	Production d'émissions	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Films	SA	Coproduction de films	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Métropole Production	SA	Production d'œuvres audiovisuelles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Studio 89 Productions	SAS	Production d'émissions audiovisuelles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
	0/10	Troduction a critisaloris addiovisacies	100,00 70	IG	100,00 70	IG
CHAINES NUMERIQUES 						
M6 Thématique	SA	Holding des chaînes numériques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Edi TV - W9	SAS	Chaîne musicale W9	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Génération - 6Ter	SAS	Chaîne numérique 6TER	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Communication	SAS	Chaînes musicales M6 Music Black - Rock - Hit	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Paris Première	SAS	Chaîne numérique Paris Première	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Sedi TV - Téva	SAS	Chaîne numérique Téva	100,00%	IG	100,00%	IG
Série Club	SA	Chaîne numérique Série Club	50,00 %	IP	50,00 %	IP
TF6	SCS	Chaîne numérique TF6	50,00 %	IP	50,00 %	IP
SNDA	SAS	Distribution de droits audiovisuels	100,00 %	IG	=	
DIVERSIFICATIONS ET DROITS AUDIOVISUELS			***************************************			
M6 Foot	SAS	Holding activité sportive	100,00 %	IG	100,00 %	IG
FC Girondins de Bordeaux	SASP	Club de Football	100,00%	IG	100,00%	IG
33 FM	SAS	Édition et diffusion de programmes radio	95,00%	IG	95,00%	IG
Girondins Expressions	SASU	Chaine TV dédiée aux Girondins 24h / 24h	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Girondins Horizons	SASU	Agence de voyages	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Interactions	SAS	Exploitation des droits dérivés	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Editions	SA	Société de presse	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Evénements	SA	Production de spectacles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Live Stage	SAS	Production de spectacles Production de spectacles	100,00 %	IG IG	100,00 %	IG
M6 Web	SAS	Société internet et télématique	100,00 %	IG IG	100,00 %	IG
	SAS			ME		ME
QuickSign		Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	34,00%	IP	34,00%	IP.
Panorabanque GM6	SAS SAS	Comparateur de banques en ligne	50,00%	IP IG	50,00%	IP
	SAS	Développement d'une plateforme internet	75,00%	IG	-	
Sous-groupe HSS :	0.4	Entratura di Attorità a	100.00.0/	10	100.00.0/	10
Home Shopping Service	SA	Emissions de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Boutique la Chaîne	SNC	Chaîne 24 h / 24 h	-	F	100,00 %	IG
HSS Belgique	SA	Emissions de téléachat	50,00%	IP	50,00%	IP
HSS Hongrie	SA	Emissions de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SETV Belgique	GIE	Exploitation bureau de gestion vente par téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Télévente promotion	SA	Emissions de téléachat	-	F	100,00 %	IG
Unité 15 Belgique	SA	Service clients	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Unité 15 France	SA	Gestion et animation d'activité de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Mistergooddeal	SA	E-commerce	100,00%	IG	100,00%	IG
MonAlbumPhoto	SAS	Vente à distance sur catalogue spécialisé	95,00%	IG	95,00%	IG
M6 Divertissement	SAS	Sans activité	100,00%	IG	100,00%	IG
M6 Shop	SAS	Sans activité	100,00%	IG	-	
Société Nouvelle de Cinématographie (ex Diem 2)	SA	Production / exploitation de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00 %	IG
Les Films de la Suane	SARL	Production / exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Studio	SAS	Production de longs métrages d'animation	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Société Nouvelle de Distribution	SA	Distribution films cinématographiques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Société Nouvelle de Cinématographie	SAS	Portefeuille de droits audiovisuels	-	F	100,00 %	IG
TCM DA	SNC	Portefeuille de droits de diffusion	100,00 %	IG	100,00 %	IG
IMMOBILIER - SANS ACTIVITE						
mmobilière 46D	SAS	Immouble de Neuille	100.000/	10	100.000/	10
		Immeuble de Neuilly	100,00%	IG	100,00%	IG
mmobilière M6	SA	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SCI du 107	SCI	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Diffusions	SA	Holding activité numérique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Développement	SASU	Organisation de formation	100,00 %	IG	100,00 %	IG
						10
M6 Récréative	SAS	Sans activité	100,00%	IG	100,00%	IG
	SAS SA	Sans activité Gérante de TF6	100,00% 50,00 %	IG IP	100,00% 50,00 %	IG IP
M6 Récréative						

IG: Intégration globale
IP: Intégration proportionnelle
ME: Mise en équivalence

Fusion

F:

Le Groupe n'est ni actionnaire, ni partie prenante dans aucune société " ad hoc ".